

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA
Société des Bibliophiles Bretons

TOME VIII

4^e Livraison. — Octobre 1892



PARIS

Le Délégué des Bibliophiles Bretons,

OLIVIER DE GOURCUFF

82, RUE MONCEAU, 82

NANTES

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,

DOMINIQUE CAILLÉ

2, PLACE DELORME, 2

1892

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction à MM. O. de Gourcuff
et D. Caillé, et pour l'administration à M. O. de Gourcuff, 82, rue
de Monceau, à Paris.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

ACIGNÉ¹ (MARQUISAT)

D'après le P. du Paz, le plus ancien seigneur d'Acigné fut Renaud, fils puiné de Riwallon, premier baron de Vitré (1008-1030) et de Gwen-Argant. Ceci concorde assez bien avec un acte non daté, mais qui doit être de la fin du XI^e siècle ou du commencement du XII^e². On y voit que précédemment Renaud de Vitré fut seigneur d'Acigné et fit une donation à Marmoutiers, à l'occasion de l'entrée de Guillaume son frère dans ce monastère, où il prit l'habit religieux. Mais il arriva que, faute d'hoirs, la seigneurie d'Acigné revint au baron de Vitré, et André I^{er}, sire de Vitré de 1090 à 1136, en jouissait à ce titre, quoiqu'il y eût déjà une famille portant le nom d'Acigné représentée à cette même époque par Hamelin et Guillaume d'Acigné³.

Le baron de Vitré se dessaisit de nouveau d'Acigné, peut-être en faveur d'un membre de cette famille ; toujours est-il que vers 1160 Raoul d'Acigné, fils de Pierre, semble seigneur d'Acigné ; il se distingua d'abord par des malversations, puis par des aumônes envers l'abbaye de Saint-Georges de Rennes⁴.

Payen d'Acigné — que du Paz dit fils d'Hervé d'Acigné et de Maïence de Dol — donna vers 1168, au même monastère, sa dime

¹ Commune de l'arrondissement et de l'un des cantons de Rennes.

² D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, 1, 542.

³ Un acte du *Cartulaire de Saint-Georges* mentionne ces deux personnages en 1105.

⁴ *Cartul. sancti Georgii*, 116.

d'Acigné en faveur de sa mère, qui, devenue veuve, s'était faite religieuse à Saint-Georges¹. Parmi ses successeurs remarquons Alain, sire d'Acigné, qui fut l'un des barons appelés en 1225 à confirmer les privilèges des habitants de Saint-Aubin-du-Cormier. Il fit en 1240 bâtir une chapelle près de son château de la Motte d'Acigné. Pierre d'Acigné, son fils, confirma en 1263 à l'abbaye de Saint-Melaine le don de la dime de ses moulins d'Acigné sur la Vilaine.

Alain III, sire d'Acigné, épousa Mathilde de Montfort et mourut le 18 octobre 1339; il fut inhumé au chapitre du couvent des Cordeliers de Rennes, où reposaient déjà ses ancêtres². — Pierre III d'Acigné, fils des précédents, mort le 21 septembre 1347, fut inhumé au même endroit. Son fils Jean I^{er} d'Acigné épousa Jeanne de la Lande, qui mourut le 4 janvier 1367 et fut enterrée en l'église Saint-François de Rennes, près de l'autel Saint-Yves³; lui-même ne décéda que le 8 novembre 1421.

D. Morice nous a conservé le sceau de ce seigneur d'Acigné en 1397 : il est rond et présente un écu tenu par deux hommes sauvages nus, portant d'hermines à la fasce de gueules chargée de trois fleurs de lis d'or; la légende est : S. JEHAN D'ACIGNE.

Jean II, sire d'Acigné, arrière-petit-fils du précédent et fils de Jean d'Acigné, seigneur de la Lande, et de Jeanne de Fontenay, épousa Catherine de Malestroît. Il perdit sa femme le 13 novembre 1434⁴, et mourut lui-même âgé de 53 ans, en 1462; tous deux furent inhumés à Saint-François de Rennes.

A cette époque, la famille d'Acigné jouissait d'une grande considération en Bretagne, en particulier à la cour de nos ducs, et cette importance, due en partie à la valeur des sires d'Acigné sur les champs de bataille, ne fit que s'accroître au siècle suivant. Le P. du Paz a raconté leurs hauts faits et mentionné leurs belles al-

¹ *Ibidem*, 147.

² *Obiit dominus Alanus de Assigneyo, miles, sepultus in capitulo cum parentibus suis, anno 1336* » *Nécrologe mss. des Frères Mineurs de Rennes* (Biblioth. Nation.).

³ *Obiit domina Johanna de Lande, domina de Assigneyo, sepulta cum parentibus juxta altare sancti Yvonis* (Nécrol. préc.).

⁴ *Obiit recolende memorie Catharina de Malestroet et donna de Assigné et de Fontenay, 1437* (Nécrol. préc.).

liances dans son *Histoire généalogique des principales maisons de Bretagne*.

Jean III d'Acigné, fils des précédents, épousa Béatrice de Rostrenen. Ce sire d'Acigné mourut vers 1497 et sa veuve en 1501. — Son fils, Jean IV d'Acigné, épousa en 1487 Gillette de Coëtmen, fille et héritière de Jean, baron de Coëtmen et vicomte de Tonquédec. Jean IV, décédé le 8 septembre 1525, fut inhumé près de son père au couvent des Cordeliers de Rennes¹. C'est de ce seigneur que parle la *Réformation* de 1513, dans les termes suivants : « Haut et puissant Jean d'Acigné tient (en Acigné) les manoirs nobles de la Motte, Quicampoix, les Préaux et la Villeguy » — Jean V d'Acigné, fils des précédents, épousa Anne de Montejean. Il mourut le 19 mars 1540, et fut enterré à Saint-François de Rennes². Son fils, Jean VI d'Acigné, épousa Jeanne du Plessix; il décéda le 7 décembre 1573, ne laissant qu'une seule fille nommée Judith. Inhumé au couvent des Cordeliers de Rennes, il fut le dernier seigneur mâle de la branche aînée d'Acigné³.

Judith d'Acigné épousa Charles de Cossé, duc de Brissac et maréchal de France, et lui apporta la terre d'Acigné⁴. Cette dame mourut le 11 janvier 1598. Son mari se remaria avec Anne d'Oignies, et ne mourut qu'en 1621. — Charles de Cossé, second fils du premier mariage, eut en partage la seigneurie d'Acigné, et la fit ériger en marquisat en 1609. Il épousa Hélène de Beaumanoir⁵,

¹ *Obiit dominus Johannes de Assigneyo, miles, qui temporibus suis honorabiliter se habuit in servicio domine Anne de Britannia, regine Francie, anno Domini 1525* (Nécrol. préc.).

² « *Hac die ab hoc seculo lugubri ac gemebunda nuntium morte decevit, perpetua memoria bene meritis, illustris dominus Johannes de Assigneyo, regius amatusque miles, qui suis temporibus sua solertia ac modestia ducatus Britannie principatu matque gubernaculum meruit, quod strenuus gerens neminem gravavit, ac sic omnibus gratas vitam finit, sepultus ad parentes suos* » (Nécrol. préc.).

³ Deux branches cadettes d'Acigné s'établirent, l'une en Basse-Bretagne, l'autre en Provence.

⁴ Le 15 août 1582, les paroissiens d'Acigné s'assemblèrent et résolurent d'acheter une « haquenée bien accoustrée » pour recevoir M^{me} d'Acigné qui devait prochainement venir en ses terres (*Arch. parois.*).

⁵ Cette dame fonda 150 l. de rente au couvent des Carmes de Rennes (1623); Tallemant des Réaux a consacré un chapitre à son mari (*Historiettes*, II, 118).

filles de Toussaint de Beaumanoir, vicomte du Besso, mais il mourut sans postérité. Sa succession passa à son frère aîné François de Cossé, duc de Brissac et baron de Châteaugiron. Celui-ci, qui avait épousé Guyonne de Ruellan, céda, le 5 septembre 1641, la terre et seigneurie d'Acigné à son fils Louis de Cossé, époux de Marguerite de Gondy. Ces derniers vendirent, le 30 juillet 1657, le marquisat d'Acigné à René Lambert, seigneur de la Havardière en Acigné, et à Renée Pépin, sa femme.

La fille de ceux-ci, Renée Lambert, avait épousé Gabriel Freslon, seigneur de la Freslonnière, veuf de Catherine de Francheville; elle mourut le 24 novembre 1652 et fut inhumée dans l'enfeu de ses ancêtres, en la chapelle Sainte-Anne de l'église d'Acigné. Son fils, Gabriel Freslon, prit le titre de marquis d'Acigné, mais il mourut sans postérité le 31 décembre 1669, et fut inhumé près de sa mère le 2 janvier suivant.

Tout en laissant son petit-fils prendre le titre de marquis d'Acigné, René Lambert conservait néanmoins la propriété de cette seigneurie; il mourut en 1673 et fut inhumé le 28 février au chancel de l'église d'Acigné, en qualité de marquis d'Acigné¹.

Après la mort de René Lambert, dont la fortune était très obérée, les terre et seigneurie d'Acigné furent mises judiciairement en vente et achetées par Claude Freslon, seigneur de la Touches-Trébry, demi-frère de Gabriel Freslon dit marquis d'Acigné.

Claude Freslon, qui avait épousé Anne Regnouard, mourut avant de voir terminer cette acquisition, retardée par suite de surenchères; mais son fils unique, César Freslon, devint marquis d'Acigné vers 1691; il avait épousé à Nantes Jeanne Bidé de la Grandville et mourut en 1694.

Alexis-César Freslon, fils aîné des précédents, marquis d'Acigné, mourut à Paris le 7 avril 1748, sans enfants de son union avec Françoise Gouyon de Beaufort.

La succession passa à sa sœur Eléonore-Rose Freslon, qui avait épousé à Rennes, le 19 juillet 1709, Louis-Germain de Talhouët, comte de Bonamour, mort le 25 mai 1734.

¹ Reg. paroiss. d'Acigné.

Leur fils, Jean-Jacques de Talhouët-Bonamour, fut marquis d'Acigné et épousa Gillette-Esther Tranchant du Tret; il mourut à Rennes en avril 1789, laissant pour fils Louis-Céleste de Talhouët-Bonamour, dernier marquis d'Acigné; celui-ci avait épousé Elisabeth Baude de la Vieuville et décéda en 1812.

Voyons maintenant en quoi consistait le marquisat d'Acigné.

Le marquisat d'Acigné, tel qu'il avait été créé en 1609 par le roi¹ pour Charles de Cossé, se composait de deux parties bien distinctes: la seigneurie d'Acigné, dont nous voulons seulement nous occuper ici — et les seigneuries de la Grézillonaye, la Lande et les Huguetières. Celles-ci, unies à Acigné en 1609 et sises en Guichen, furent d'ailleurs distraites du marquisat dès 1657.

Acigné, châellenie d'ancienneté, n'avait pas une fort grande étendue; son domaine proche ne se composait guère que du château, de la métairie de la Motte, des moulins d'Acigné, et des halles, auditoire, fours et pressoirs banaux, avec quelques communs; sa juridiction ne comprenait qu'une dizaine de fiefs relevant du roi et se trouvant en Acigné, Noyal-sur-Vilaine et Thorigné². Son chef-lieu était le château de la Motte, situé au bord de la Vilaine; il ne peut y avoir de doute au sujet de cette position du château d'Acigné:

Jean, sire d'Acigné, rendant aveu au roi le 31 mai 1510, déclare posséder « une quantité de terre en place nommée vulgairement le Fort d'Acigné, ou estoient anciennement les édifices du chasteau et forteresse d'Acigné, contenant deux journaux et demy, lesquelles choses sont cernées et environnées de la rivière de Vilaigne. »

Les actes d'acquisition et de prise de possession du marquisat d'Acigné en 1657 ne sont pas moins explicites: René Lambert achète « l'ancien emplacement du chasteau d'Assigné appelé la Motte » et prend possession « des ruines de l'ancien chasteau

¹ Les lettres d'érection, signées par Henri IV en juillet 1609, ne furent enregistrées au parlement de Bretagne que le 7 juin 1610.

² C'était en 1657 les fiefs appelés: le grand bailliage de la ville d'Acigné — les vieilles et nouvelles baillées — le Boulay — la Marqueraye — la fief l'Evêque — Ifier — Bourgon — le fief d'au delà les ponts d'Acigné — et le fief du bourg de Noyal-sur-Vilaine. Les marquis d'Acigné prétendaient tenir ces fiefs directement du roi, mais les barons de Vitré revendiquaient avec raison la mouvance de leur seigneurie.

dudit marquisat appelé le Fort de la Motte, cerné d'eau », et pour s'y rendre il est obligé d'entrer dans un bateau trouvé sur la rivière de Vilaine, au proche et joignant ledit emplacement du chasteau. » Aujourd'hui même on montre, dans la Vilaine, deux îles couvertes d'amoncellements de pierres, à côté de la métairie des Basses-Mottes : l'une d'elles, portant encore le nom de Fort, renfermait le château, et dans l'île voisine la tradition conserve le souvenir de la chapelle de la Motte, bâtie là en 1240 et existant encore en 1657, mais ruinée complètement depuis.

Cependant une vague tradition prétend que le château d'Acigné se trouvait au bourg même de ce nom, là où quelques maisons insignifiantes portent toujours le nom des Châteaux. Il est évident qu'il ne peut s'agir ici de la demeure féodale des premiers sires d'Acigné, mais il peut se faire qu'à une époque plus rapprochée de nous, les marquis d'Acigné — qui habitaient alors leur château de Fontenay en Chartres — aient eu une sorte de pied-à-terre dans le bourg d'Acigné. Ce qui semblerait le prouver, c'est qu'en 1619 Charles de Cossé est représenté dans un acte de vente comme « étant à son château d'Acigné ». Or à cette époque la vieille forteresse était depuis longtemps détruite. En tout cas, quelque nom qu'elle portât, aucune maison du bourg d'Acigné n'a pu mériter d'être regardée comme le vrai château du lieu.

Le marquis d'Acigné était seigneur supérieur et fondateur de l'église d'Acigné; aussi y avait-il ses armoiries peintes sur une litre et dans les verrières du chancel; l'acte de prise de possession de 1657 rappelle que cette litre entourait « tout le dedans de ladite église, sauf en une chapelle prohibitive dépendant de la seigneurie de Forges, laquelle chapelle est au chancel du côté de l'évangile. » Quant aux armoiries elles étaient d'hermines à une fasce de gueules chargée de trois fleurs de lis d'or, qui est d'Acigné, et accompagnées d'autres blasons des alliances de cette noble famille.

Dans le chœur, René Lambert prit possession en 1657 « de deux bancs et accoudoirs au devant du balustré du grand autel, l'un du côté de l'évangile et l'autre du côté de l'épître » dépendant du marquisat d'Acigné. Et comme il était aussi seigneur de Forges

et de la Havardière, il prit également possession de la chapelle Sainte-Anne, proche le chancel et des bancs de la Havardière, dans la nef. On y voyait alors les armoiries des anciens sires de Forges seigneurs dudit lieu : d'azur à une fasce d'hermines accompagnée de trois quintefeuilles d'argent, et celles des Havard, seigneurs de la Havardière : d'argent à deux havelts (hameçons) de gueules en sautoir.

Le blason d'Acigné se retrouvait également dans les deux chapelles Saint-Julien et Saint-Antoine, se joignant et dépendant du vieil hôpital fondé par les sires d'Acigné près des ponts d'Acigné. Ces derniers seigneurs s'étaient réservé la présentation du chapelain de cet hôpital, aussi bien que celle du chapelain de la Motte.

Enfin l'on voyait, au bourg d'Acigné, les halles, les prisons, l'auditoire, les fours et pressoirs banaux dépendant de la seigneurie d'Acigné, qui jouissait des droits de haute-justice, de foires et marchés, etc.

Telle était la chàtellenie d'Acigné, plus distinguée par le renom de ses anciens seigneurs que par son importance féodale et son étendue territoriale. Quant aux seigneuries de la Grézillonaye, la Lande et les Huguetières, qu'on y avait jointes en 1609 pour former de tout un marquisat, elles lui demeurèrent si peu d'années unies qu'il est inutile d'en parler ici.

APIGNÉ (VICOMTÉ)

Comme celui d'Acigné, le château d'Apigné s'élevait, au moyen âge, sur le bord de la Vilaine, dans une riante vallée occupée en partie par de verdoyantes prairies qu'ombragent de grands peupliers. Le donjon carré — forme rappelant le XII^e siècle, — se dressait dans une petite île baignée par le fleuve et reliée au continent par un pont-levis que défendait une tour; on n'en retrouve plus que les substructions, mais à côté apparaissent toujours, sur le rivage, une belle motte féodale cernée de douves et, l'avoisinant, la vieille

¹ Commune du Rheu, canton de Mordelles, arrondissement de Rennes.

chapelle priorale et seigneuriale fondée par les sires d'Apigné à la porte de leur château.

C'était une des plus anciennes maisons du pays de Rennes, que celle d'Apigné :

Son premier auteur connu est Odon d'Apigné, qui vers 1050 donna à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes le tiers de sa dime de Cermont en Mordelles, pour le repos de l'âme de sa femme Yvorie, que les religieuses de ce monastère avaient inhumée dans leur cimetière. Partant pour Jérusalem en 1096, le croisé Hugues d'Apigné fit alors don à la même abbaye de sa dime des Bourgrères, en Toussaints de Rennes, afin de s'assurer un anniversaire de prières après sa mort¹.

Au XII^e siècle les sires d'Apigné continuent de se distinguer : Olivier d'Apigné fait partie de la cour du duc Conan le Gros et son nom figure au bas de toutes les chartes de ce prince de 1130 à 1148 ; son frère Alain d'Apigné devient chanoine et trésorier de la cathédrale de Rennes². — Robert I^{er} d'Apigné s'attache au service de la duchesse Constance de Bretagne et est député vers l'archevêque de Tours au sujet du procès de l'église de Dol³. En 1208 il donne aux moines de Saint-Melaine de Rennes sa dime de la Boisardière, au Rheu, du consentement d'Aurelle, sa femme, et d'Olivier et Alain, ses fils. L'abbé de Saint-Melaine s'engage en revanche à faire célébrer la messe tous les jours pour lui et les siens, et à augmenter d'un pain l'aumône quotidienne qu'il fait aux pauvres⁴.

Robert II d'Apigné apposa en 1285, sur une charte, son sceau portant d'argent à une channe de sable avec cette légende : SIGILLUM ROBERTI DE APIGNEIO MILES⁵. Il était mort en 1291, laissant une veuve appelée Agnès, qui fit à cette époque un accord avec le prieur de Lehon. On retrouve dans la cour d'Apigné une pierre tombale provenant de la chapelle et que l'on regarde comme ayant recouvert la sépulture de ce seigneur.

¹ Cartul. sancti Georgii, 286, 241.

² Plusieurs sires d'Apigné firent vers ce temps des fondations en cette cathédrale.

³ D. Morice, Preuves de l'Hist. de Bretagne.

⁴ Cartul. sancti Melanii, 25.

⁵ D. Morice, Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, sceau 174.

Robert II d'Apigné fut le dernier représentant mâle de sa maison ; il avait marié sa fille avec un Botherel qui hérita de la seigneurie. Gaudin Botherel, sire d'Apigné, est cité dans le testament du duc Jean II, qui mourut en 1304, lui léguant une somme de 30 l. — Pierre Botherel I^{er}, seigneur d'Apigné, signa le traité de Guérande en 1381 et mourut avant le 8 juin 1403. — Olivier Botherel, son fils et successeur, épousa Honorée de Montboucher ; il figure à la réformation de 1427 comme possesseur du château d'Apigné et fut écuyer du duc Jean V ; sa fille Armielle d'Apigné était demoiselle de la duchesse¹.

La seigneurie d'Apigné appartenait en 1440 à Pierre Botherel II, fils du précédent ; il en rendit aveu au duc le 2 décembre 1466, épousa Clémence de Neufville, et mourut avant le 17 février 1484, époque à laquelle son fils Pierre Botherel III fournit le minu de sa terre pour en payer le rachat. Ce dernier seigneur mourut lui-même vers 1497. Pierre Botherel IV, son fils, fut seigneur d'Apigné, puis de Montigné en Vezin, par suite de son mariage avec Jeanne Ragueneil, héritière de ce domaine, et rendit aveu en 1522².

Jean Botherel, seigneur d'Apigné, décéda vers 1556, laissant de son union avec Mathurine Thierry un fils nommé Julien Botherel ; celui-ci obtint l'érection d'Apigné en vicomté et épousa successivement Catherine Harel et Jeanne de Coëtlogon³ ; chevalier de l'ordre du roi, il mourut en 1591, laissant pour fils et successeur Pierre Botherel V.

Ce dernier vicomte d'Apigné épousa Suzanne Le Provost et n'en eut qu'une fille nommée Jeanne sur les fonts baptismaux du Loyal, le 12 août 1631.

Celle-ci, devenue vicomtesse d'Apigné, épousa Jean-Baptiste Le Sénéchal, baron de Carcado, qui, blessé au siège de Stenay, mourut à 29 ans, en 1654 ; elle-même était morte en couches dès 1649, ne laissant qu'un fils, Hyacinthe Le Sénéchal, marquis de Carcado et vicomte d'Apigné.

¹ Notice sur les seigneurs d'Apigné, par M^{re} Poirier, évêque de Rosseau.

² Arch. de la Loire-Inférieure.

³ Cette dernière dame fit des fondations au couvent des Grands-Carmes de Rennes en 1618 et à celui de Bonne-Nouvelle en la même ville, en 1623.

Ce seigneur épousa en 1674 Louise de Lannion, et rendit aveu au roi en 1678, pour sa vicomté d'Apigné. Il habitait son château de Carcado en Saint-Gonery. Son fils Louis-René Le Sénéchal, marquis de Carcado et vicomte d'Apigné, s'unit à Rennes, le 10 février 1710, à Marguerite du Boisgelin; il mourut en mai 1749, au château de Malleville, et fut inhumé à Saint-Caradec¹. Il laissait pour héritier son fils Louis-Alexandre Le Sénéchal, marquis de Carcado et vicomte d'Apigné, marié dès 1733 à Marie-Anne de Montmorency. Ceux-ci vendirent vers 1764 les terres et vicomté d'Apigné à Nicolas Magon, marquis de la Gervaisais qui habitait en 1779, avec sa femme Marie Flore de la Bourdonnaye, le château du Boschet en Bourg-des-Comptes.

Il subsiste un grand nombre d'aveux de la seigneurie d'Apigné²; nous possédons en outre, un procès-verbal de l'enquête faite en 1578, au sujet de l'érection de cette terre en vicomté³. Grâce à ces documents, nous connaissons donc assez bien ce que fut Apigné.

L'aveu de 1683 présente en tête un bel écusson enluminé et en forme de bannière, portant : *Ecartelé aux 1^{er} et 4^e d'argent au chef de gueules, qui est d'Avangour; aux 2^e et 3^e d'argent au lion de sinople, armé, lampassé et couronné de gueules, chappé en pointe d'argent à six ancolies d'azur tigées de gueules, qui est Botherel; sur le tout d'azur à neuf mâcles d'argent, 3, 3, 3, qui est Le Sénéchal.*

La vicomté d'Apigné se composait des deux seigneuries d'Apigné et de Montigné, et fut érigée une première fois par Charles IX en 1574; mais le parlement de Bretagne refusa d'enregistrer les lettres patentes contenant cette érection, sous prétexte que les terres n'étaient pas assez considérables. Une enquête fut faite en conséquence en 1585, et l'érection de la vicomté d'Apigné fut confirmée.

Le domaine proche comprenait, en 1618, la terre et le château d'Apigné en le Rheu, la terre et le manoir de Montigné en Vezin.

Donnons quelques détails à ce sujet :

Le château d'Apigné, appelé en 1408 « l'hostel de la Motte

¹ Arch. du Morbihan.

² Arch. de la Loire-Inférieure.

³ Arch. d'Ille-et-Vilaine.

d'Apigné », est ainsi décrit dans l'*Enquête de 1578* : « Avons passé par dessus un long pont de bouays contenant environ soixante pieds de longueur sur la rivière de Villaigne et sommes arrivés sur le pont-levis de la maison ancienne d'Apigné, qu'avons trouvé estre fort ancien; et à l'entrée du portail vers la main gauche (est) une grosse tour bastie de pierre, et au dessus et de l'autre costé (sont) des bastiments logeables eslevées en forme de pavillon, les fenêtres bien grillées et le tout accommodé en fortification¹. Et au dedans et tout autour de la cour dudict lieu y a plusieurs édifices et bastiments logeables, grandes salles, chambres spacieuses, cuisine, office, grange, boullangerie, escurie cernant ladite cour avec quelques petits parapets et murailles de tous costés en assez bon accommodement, contenant le tout en fonds environ demy journal de terre et environné de tous costés en rond d'une grande largeur d'eaux de la dicte rivière de Villaigne². »

La forteresse d'Apigné était encore en bon état en 1593, puisqu'alors Montbarot, gouverneur de Rennes, y mit une garnison pour protéger la rivière et la route de Vannes, qui passait alors non loin du château; mais elle fut vraisemblablement démantelée à la suite des guerres de la Ligue, et en 1678 elle est ainsi décrite : « Une grosse tour ronde à costé du pont-levis et les vestiges d'une tour carrée de l'autre costé du pont, lesdites choses cernées de la rivière de Vilaine, sur laquelle y a un pont en arches de pierre pour entrer en le dict chasteau. »

L'avant cour d'Apigné se trouvait en face du château, sur le bord, du fleuve; elle était aussi « cernée de petites murailles avec deux portails » et renfermait, outre la demeure du métayer d'Apigné, plusieurs bâtiments de service, le colombier et le prieuré. Le colombier était en 1578 « une grande fuie garnie de pigeons, estant tout bastie de pierre en rondeur, recouverte d'ardoize en faczon de lanterne d'agréable rencontre. »

Quant au prieuré, c'était un petit établissement religieux fondé par les sires d'Apigné en faveur des chanoines réguliers de l'abbaye

¹ C'est la tour carrée ou donjon du château.

² Arch. d'Ille-et-Vilaine.

Saint-Pierre de Rillé, près de Fougères. Il devait à l'origine renfermer deux moines, dont le prieur, présenté par le seigneur d'Apigné, célébrait les messes fondées dans la chapelle du château. Plus tard le logis prioral disparut, et un simple chapelain, nommé toutefois prieur, desservit le sanctuaire.

En 1578 « Saint-Roch et Saint-Mathurin d'Apigné » était « une grande chapelle avec son campanil en lequel est la cloche pour appeler les circonvoisins à la messe qui s'y célèbre tous les jours... Au milieu du pignon, vers soleil levant, au-dessus du grant autel, (est) une grande vitre avec un fort beau vitrail en pierre de taille, en laquelle vitre (sont) trois grands escussons d'armoiries, dont l'un a esté dit estre de la maison d'Apigné qui est *d'argent semé d'ancolies d'azur sans nombre*, estant au costé de l'évangile ; le second, qui est au milieu, est *d'argent my party des mesmes armes d'ancolies d'azur, et d'argent à une fasce d'azur à dix besans d'or*, qui a esté dict estre une alliance à la maison de Launay-Roumoulin¹ ; et le tiers vers l'épistre estre *d'argent à un lyon de sinople rampant, couronné d'or, à ongles de gueules*, qui a esté dict estre semblablement les armes du nom et maison des Botraux (c'est-à-dire des Botherel), laquelle chapelle est encernée tout autour de cimetière fermé de murailles, et un grand if fort ancien (est) devant la grande porte. »

Quoique sécularisée depuis la Révolution, cette chapelle d'Apigné existe encore avec sa belle fenêtre de style flamboyant, mais son vitrail a disparu. On y honorait jadis une très curieuse statue de Notre-Dame de Paimpont, transférée maintenant dans l'église paroissiale du Rheu.

À côté de cette chapelle s'élève toujours « une motte ronde faite de terre, qui est une marque que les seigneurs d'Apigné ont autrefois esté à la guerre pour la foy en la Terre-Sainte; ladite motte sur le bord de la rivière, contenant, avec ses fossés et petit bois qui est au pied, plus d'un demy journal². »

¹ Vers la fin du XV^e siècle, un Pierre Botherel, seigneur d'Apigné, avait épousé Mathurine de Romelin ou Roumoulin.

² Aveu de 1678.

Enfin près de cette motte était le pressoir à vin, car il y avait dès 1484 une vigne à Apigné, contenant deux journaux de terre.

Le domaine proche comprenait aussi deux moulins sur la Vilaine, une île plantée de bois et d'oseraie, un grand bois futaie et de vastes prairies sur les bords du fleuve, les métairies d'Apigné et de la Haye d'Apigné en le Rheu, enfin la tour d'Apigné à Rennes.

Un mot sur cette dernière propriété :

En 1473, François II, duc de Bretagne, donna à Jean de Bouays, seigneur de Couesbouc et du Puits-Mauger¹, « pour récompense des services qu'il lui avait rendus », une des tours de l'enceinte murale de la ville de Rennes, appelée la tour de Vilaine parce qu'elle était baignée par les eaux de cette rivière et située près de la Poissonnerie.

En 1509, Rolland du Bouays rendit aveu pour sa tour et une maison y joignant, déclarant devoir au duc de Bretagne, à cause d'elles, « un gant de cerf à porter oiseaux, foy, hommage et rachat. » En 1574, François du Bouays vendit cette tour à Julien Botherel, seigneur d'Apigné, qui dès lors fournit chaque année « le « gant de cerf » dû au prince². Cette tour, appelée successivement tour du Couesbouc et tour d'Apigné, a disparu de nos jours, quand ont été construits les quais de Rennes.

À la terre d'Apigné fut unie, avons-nous dit, celle de Montigné en Vezin³.

Montigné se composait du manoir et de la métairie de Montigné, des métairies de Pontchâteau, de la Rozaye et de la Rivière de Vezin, et du moulin d'Olivet sur la rivière de Flume. Disons maintenant quelles étaient les possessions féodales du vicomte d'Apigné :

La seigneurie d'Apigné se composait de sept bailliages appelés : le grand bailliage d'Apigné, et ceux de la Motte du Rheu et de

¹ Le Puits-Mauger est un ancien manoir situé en Toussaints de Rennes.

² Arch. d'Ille-et-Vilaine.

³ Le manoir et seigneurie de Montigné, propriété dès 1373 de Pierre Bagnuel, passèrent par alliance, vers 1304, à Pierre Botherel, sire d'Apigné ; un successeur de ce dernier, autre Pierre Botherel aussi seigneur d'Apigné, les vendit en 1556 à Jean La Perche.

Bœuffru en le Rheu, les bailliages de Moigné et de la Chainé en Moigné, et ceux de la Bretonnière et Servigné en Saint-Etienne de Rennes. La seigneurie de Montigné ne comprenait que trois fiefs : les bailliages de Montigné au Rheu, de la Mettrie et de la Malochaye en Vezin¹. Dans tous ces fiefs il était dû au sire d'Apigné bon nombre de rentes, tant en grains qu'en argent ; mais nous signalerons de préférence les devoirs qui présentent quelque originalité.

Dans le grand bailliage d'Apigné étaient dûs, par le seigneur de Lillion, « une carpe et une paire de gants blancs nervés de noir » à l'usage du sire d'Apigné, à cause du droit de pêche qu'avait en la Vilaine le possesseur de Lillion, par concession de celui d'Apigné². Dans le même fief, d'autres vassaux devaient au seigneur d'Apigné : « un touret, des longes de peau de chien et des sonnettes à épervier, tous les ans, plus, à la naissance du fils aîné du seigneur d'Apigné, un espervier armé, volant et prenant oiseau. »

Les vassaux du fief de Bœuffru devaient « une paire de gants bleus à l'usage du seigneur » ; ceux de Moigné « un gant et un esteuf. » Les hommes du bailliage de Servigné étaient tenus d'apporter à Apigné, le premier septembre de chaque année, « une perdrix rouge en vie, un gant propre à porter oiseau, deux sonnettes de milan et une gaulle de chasse³. »

Le possesseur du manoir de Servigné devait en plus « une paire de gants à l'usage du seigneur. »

La seigneurie d'Apigné, aussi bien que celle de Montigné, jouissaient chacune d'une haute juridiction ; les fourches patibulaires « à trois pots » d'Apigné se dressaient non loin du château, sur le bord du grand chemin de Bréal à Rennes, dans une pièce de terre appelée le Champ-Rouge ; les ceps et colliers de la même justice étaient « plantés » au village de la Heuzardière, et

¹ Aveu de 1618.

² Le seigneur d'Apigné prétendait avoir le droit de pêcher en la Vilaine depuis le Moulin-au-Comte jusqu'au gué de Lillion. En 1474, un nommé Jean Le Doux fut autorisé par lui à pêcher en cette rivière moyennant la redevance annuelle de « deux campanes de milan propres pour espervier, payables le jour Saint-Jean-Baptiste au château d'Apigné. »

³ Aveu de 1678.

en 1578 on signalait plusieurs voleurs qui y avaient été attachés et fouettés, par sentence du sénéchal d'Apigné.

Quant au gibet de la haute justice de Montigné, c'était « une justice verte », c'est-à-dire un arbre où l'on pendait les condamnés, s'élevant en Vezin, au placis de la Motte-Gaudin, sur la grande route de Montfort à Rennes⁴.

Le seigneur d'Apigné avait en cette qualité, dans l'église paroissiale du Rheu, « des prééminences, un banc à queue, et un enfeu devant l'autel Notre-Dame », l'un et l'autre ornés de ses armoiries « des ancotes sans nombre » ; de plus, comme seigneur de Montigné, il avait en l'église paroissiale de Vezin d'autres « banc et enfeu » et ses armoiries peintes dans la grande vitre du chancel. Enfin, il avait encore un droit d'enfeu et de prééminence dans l'église de Moigné, et le seigneur de Coutances, en cette paroisse, relevait de lui.

Terminons cette énumération des droits féodaux d'Apigné par celui-ci, mentionné dès 1408 et 1578 : « Sur la chaussée des moulins d'Apigné est deub audict seigneur d'Apigné coutume sur tous les chevaux chargés de marchandises qui y passent, savoir quatre deniers par charrette portant vin d'Anjou et un denier par chacune charge de cheval, et un pot par chacune charge de pots. » N'oublions pas qu'autour de Rennes on fabriquait déjà beaucoup de poteries.

Telle était la vicomté d'Apigné estimée valoir, en 1578, environ cinq mille livres de revenu, somme assez considérable à cette époque.

ARTOIS (VICOMTÉ)

Des deux seigneuries précédentes, les châteaux sont complètement ruinés, et l'on n'en retrouve plus que l'assiette formant îlot dans la Vilaine. Il n'en est pas de même du château d'Artois⁵, qui

⁴ Aveu de 1618.

⁵ Commune et canton de Mordelles, arrondissement de Rennes.

occupe une position de même genre dans les eaux du Meu. Il est vrai que c'est une construction du XVII^e siècle, nullement fortifiée, comme étaient Acigné et Apigné, mais élevée sur l'emplacement d'un ancien manoir appelé la Rivière. Avec ses grands pavillons et ses deux étages, Artois, encore habité par sa propriétaire¹, se présente fort bien sur le bord du Meu, entouré de larges douves que remplit cette rivière, de vieilles rabines lui servant de ceintures et de vastes prairies s'étendant à ses pieds.

Artois, à une époque reculée, a donné son nom à une noble famille mentionnée par M. de Courcy et portant : *de sable au greslier enquiché d'argent* ; d'après le même auteur, cette maison d'Artois se fondit dans les Le Vayer. Mais à partir du XV^e siècle le manoir d'Artois devient une maison de ferme, et ses seigneurs, Guillaume Le Vayer en 1427 et Jean Le Vayer en 1474, habitent leur « hostel de la Ripvière » sur le bord du Meu, relevant de la seigneurie de Beaumont. Vers la fin de ce même siècle, Robert Le Vayer vend cette maison noble de la Rivière, ainsi que la seigneurie d'Artois, à Rolland Gougeon².

Ce dernier, seigneur d'Artois dès 1492³, épousa Olive Bourgneuf de Cucé, qui était veuve en 1513. Jean Gougeon, leur fils, prit les titres de seigneur d'Artois et de la Rivière, et fut maître des requêtes et conseiller ordinaire du roi en sa chancellerie de Bretagne. Il épousa Julienne de Beloczac et testa le 17 mai 1531, peu avant sa mort. Il fut inhumé en l'église conventuelle de Bonne-Nouvelle, à Rennes, où il avait fait une fondation et obtenu, en 1522, un enfeu⁴ et un banc prohibitifs⁵. Son fils Gilles Gougeon, seigneur d'Artois et de la Rivière, s'unit à Renée du Chasteigner, et rendit

¹ M^{me} de Rochemure, née de Gasté.

² La famille Gougeon d'Artois, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Gouyon, quoiqu'on lui ait souvent donné ce dernier nom, portait : *d'argent au sautoir d'azur accompagné en flancs de deux étoiles et en pointe d'un croissant de même* (Nobiliaire de Bretagne, par P. de Courcy).

³ Arch. d'Ille-et-Vilaine, E, 297.

⁴ D'après une généalogie de la famille de Gougeon, cet enfeu consistait en une tombe arquée avec effigie et blason ; les armoiries, répétées en une verrière voisine, étaient celles des sires d'Artois : *un greslier ó son pendanc*.

⁵ Arch. d'Ille-et-Vilaine, 22 H, 1.

aveu au roi le 5 mai 1556, pour ses « manoir de la Ripvière et messagerie d'Artois ». Il mourut avant 1579, ayant eu deux garçons : 1^o Jacques Gougeon, seigneur d'Artois, mari de Claude Bonnier de la Coquerie, dont naquit un fils unique, Isaac Gougeon, qui était encore mineur en 1590, après la mort de son père, mais qui décéda jeune ; 2^o Georges Gougeon, puîné, mari de Catherine de Poix, devenu à la mort de son frère seigneur d'Artois.

De cette dernière union sortit Renée Gougeon, qui épousa avant 1573 André de la Porte, seigneur dudit lieu, conseiller au parlement de Bretagne, et lui procura plus tard la seigneurie d'Artois.

Du mariage d'André de la Porte sortit Jean de la Porte, seigneur d'Artois, président des Enquêtes au parlement de Bretagne en 1637 ; il épousa d'abord Emmanuelle Le Meneust de Bréquigny, puis en 1638 Jeanne Le Mordant, dame de Châteauderec en Questembert. Du premier lit sortit René de la Porte, conseiller au parlement de Bretagne et seigneur d'Artois, marié à Anne-Marie du Han, dame de Crozon ; ce fut lui qui obtint en 1679 l'érection en vicomté de sa seigneurie d'Artois, mais il mourut à Rennes le 6 mars 1682, ne laissant qu'une fille Marie-Anne de la Porte.

Celle-ci, vicomtesse d'Artois et dame de Crozon en Basse-Bretagne, était née le 21 août 1661 ; elle épousa à Brest, le 7 septembre 1684, François-Louis de Rousselet, marquis de Châteaurenault, chef d'escadre des armées navales, devenu depuis chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant général en Bretagne, vice-amiral et maréchal de France, qu'elle laissa veuf en octobre 1696 et qui mourut à Paris le 15 novembre 1716¹.

Le maréchal de Châteaurenault avait eu de Marie de la Porte trois fils dont les deux premiers moururent avant lui. Le troisième Louis-Emmanuel de Rousselet, marquis de Châteaurenault, comte de Crozon, vicomte d'Artois et baron de Poulmic, capitaine de vaisseau du roi et son lieutenant général en Haute et Basse-Bretagne, épousa Anne-Julie de Montmorency et mourut avant elle le 1^{er} mai 1739.

Il n'avait eu que deux filles, dont l'aînée, Marie-Sophie de

¹ F. Saulnier, *La maison de Poix et la seigneurie de Foucaucel*.

Rousselet, vicomtesse d'Artois, épousa en 1746 Charles-Henry, comte d'Estaing, colonel au régiment de Rouergue en 1752, chevalier des Ordres du Roi et lieutenant général de ses armées navales en 1767, vice-amiral en 1777 et amiral en 1792. Ce dernier seigneur d'Artois¹ se rendit célèbre par ses exploits contre les Anglais, mais adopta en partie les principes de la Révolution, ce qui ne l'empêcha pas d'être décapité en 1794.

Le plus ancien aveu détaillé de la seigneurie d'Artois venu à notre connaissance est du 5 mai 1556. La terre se composait alors des « manoir, motte ancienne, douves et pont-levis, colombier, rabines, bois et pourpris de la Ripvière », — de moulins sur le Meu — des métairies d'Artois, de la Ruennelaye, de la Busnelaye et de Mordelles — et d'un hôtel à Rennes, situé au Champ-Jacquet². Quant à la seigneurie, elle ne comprenait que cinq fiefs : le grand bailiage du Bourg, la Grasneraye, la Foucaudraye, la Paumeraye et la Ruennelaye³.

Mais un siècle plus tard René de la Porte augmenta singulièrement, par diverses acquisitions, l'importance de la seigneurie d'Artois. A sa prière, Louis XIV, par lettres patentes en date de septembre 1679, unit aux fiefs de la Rivière et d'Artois une portion très notable de la grande seigneurie de Beaumont en Mordelles, avec haute juridiction s'étendant en Mordelles, Bréal et le Rheu, et cinq autres fiefs faisant à l'origine partie de la seigneurie de la Motte-au-Vicomte en le Rheu. Le roi unissant le tout l'érigea en vicomté, mais les lettres d'érection ne furent enregistrées au Parlement qu'en 1708⁴.

La déclaration de la vicomté d'Artois en 1741 achève de nous la faire connaître. D'abord il n'y est plus fait mention du manoir de la Rivière, mais seulement de celui d'Artois qui devait être le

¹ En réalité le comte d'Estaing n'était pas seigneur d'Artois, car sa femme, la vicomtesse d'Artois, était dès 1767 séparée de biens d'avec lui.

² L'avouant Gilles Gougeon déclarait en outre tenir du Roi, mais du chef de sa mère Julienne de Belloczac, les terres de la Chesnaye, de la Vallée et d'Estignac.

³ Arch. de la Loire-Inférieure.

⁴ Arch. du Parlement de Bretagne. — Le roi renouvela même ces lettres en 1711.

château actuel, construit sur l'emplacement du vieil édifice de la Rivière, mais appelé Artois comme chef-lieu de la vicomté de ce nom.

Ce qui prouve bien l'identité de ces manoirs de la Rivière et d'Artois, c'est la description qui en est faite en 1741, à peu près semblable à celle de 1556 : « Le manoir d'Artois, dont la cour est cernée de douves et des eaux du Meu, avec pont-levis, fuie et chapelle'. » Viennent ensuite la retenue, le mail, les bois et rabines, — les métairies d'Artois, de la Ruennelaye, de la Busnelaye, et de Villechevron, — les deux moulins à eau de Mordelles et le moulin à eau de Cramou, sur le Meu.

Quant aux bailliages composant la vicomté, ils sont au nombre de dix-huit et s'étendent dans les neuf paroisses de Mordelles, Cintré, le Rheu, Bréal, Chavagne, Pacé, Vezin, Saint-Etienne et Saint-Martin de Rennes. Au grand fief du bourg de Mordelles, sont dus au seigneur d'Artois, « la nuit de Noël, une paire de gants blancs, bons et valables à son usage, et à la fête de saint René une bécasse ». De plus les vassaux du fief de Vezin lui doivent, la nuit de Noël, à l'issue de la messe de minuit, « deux sonnettes d'argent à tiercelet ou autre oiseau de proie² ».

Enfin, à la même époque, la terre seigneuriale d'Artois était estimée valoir environ six mille livres de rente et sa juridiction haute, moyenne et basse, était exercée au château même³.

Le vicomte d'Artois était aussi seigneur prééminent en l'église paroissiale de Mordelles, où il avait un enfeu et un banc prohibitifs, ainsi que ses armoiries dans les verrières.

L'abbé GUILLOTIS DE CORSON,

Chanoine honoraire.

¹ La chapelle d'Artois était, en 1763, dédiée à sainte Christine et fondée de plusieurs messes.

² Arch. de la Loire-Inférieure.

³ Arch. d'Ille-et-Vilaine, c. 2157.

INTERROGATOIRE DU SIEUR DE MONTLOUIS

INTERROGATOIRE fait par nous, Louis Maboul, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, commissaire de la Chambre Royale, séante à Nantes, et à ce député, assisté de M. Charles Rabouan, principal commis à l'exercice du procureur général du Roy, demandeur et accusateur, à la personne du sieur de Montlouis, prisonnier es prisons du château de Nantes, en exécution de l'arrêt de décret de prise de corps contre luy décerné le 17 novembre dernier, deffendeur et accusé, auquel interrogatoire a été procédé ainsi qu'il ensuit.

Du 15 janvier 1720, sur les trois heures de relevée, dans l'une des chambres de l'appartement de Monsieur de Mianne, dans l'enclos du château de Nantes.

Avons fait venir de sa prison ledit accusé auquel nous avons fait donner lecture des lettres patentes de Sa Majesté en forme de commission portant établissement de ladite Chambre, et arrêt d'enregistrement d'icelles des 3 et 30 octobre dernier, et du dernier arrêt de décret de prise de corps, le tout à luy signifié par exploit de Germain de ce jourd'hui, et déclaré qu'il sera jugé conformément aux dernières lettres et arrêt d'enregistrement, après avoir fait prêter audit accusé le serment de nous répondre la vérité :

1. *Demande.* — De son nom, surnom, âge, qualité et demeure ?

Réponse. — A dit s'appeler Thomas-Siméon Montlouis, écuyer, âgé de 38 ans, demeurant au Plascaër, paroisse de Priziac, évêché de Vannes.

2. *D.* — S'il a été dans le service ?

R. — A dit qu'il a servi une campagne dans le régiment des dragons de Cambout, à l'âge de dix-huit ans.

3. *D.* — D'où vient qu'avec des qualités si propres pour le service que les siennes, il l'a quitté si tôt pour se réduire dans une province à une vie peu digne de luy ?

R. — A dit que M. du Cambout, son colonel, dans la compagnie duquel il étoit et qui étoit son protecteur, ayant été tué à Carpy, cela le dégoûta du service, n'ayant nulle habitude avec le colonel qui luy succéda et qui avoit amené du régiment qu'il commandoit auparavant plusieurs officiers de réformes, ce qui étoit au répondant et aux autres gentilshommes de Bretagne l'espérance de leur avancement.

4. *D.* — Ce qu'il a fait, après avoir quitté le service, dans l'oisiveté de la province ?

R. — A dit qu'il s'est occupé à la chasse, s'est marié, et a gouverné ses affaires domestiques.

5. *D.* — S'il s'est trouvé quelquefois à l'assemblée des États ?

R. — A dit que non.

6. *D.* — S'il connoît le sieur de Pontcalec depuis plusieurs années ?

R. — A dit qu'il l'a connu pour la première fois il y a environ dix-sept ans.

7. *D.* — Qui est-ce qui a formé entre luy une amitié aussy intime qu'elle l'a été ?

R. — A dit qu'il n'y a jamais eu d'amitié fort intime entre eux.

8. *D.* — A luy remontré que le dévouement qu'il a marqué au sieur de Pontcalec de la part d'un gentilhomme ne peut avoir d'autre principe que celui de l'amitié ou de l'intérêt. Interpellé de nous dire quel intérêt l'a attaché à luy ?

R. — A dit que ce n'est point par intérêt qu'il s'est attaché à luy, et qu'il s'est laissé entraîner par ses beaux discours.

9. *D.* — Ce qui a formé entre eux les premières liaisons qui ont eu des suites qui paroissent si criminelles ?

R. — A dit qu'il y avoit près d'un an qu'il n'avoit vu le sieur de Pontcalec, lorsqu'il vint chez luy luy dire qu'il s'étoit tenu une assemblée des gentilshommes à Lanvaux, où il avoit assisté et où s'étoit formé le projet d'association des gentilshommes de Bretagne pour rétablir les privilèges de la province et la délivrer de la tyrannie des gens d'affaires, dans laquelle assemblée on avoit nommé trois commissaires pour chacun évêché, dont il étoit l'un pour celui de Quimper, pour être directeurs de ce parti, et proposa à luy répondant de signer cette association, ce qu'il ne fit pas sur le champ, mais quelques jours après, qu'il alla à Pontcalec où il signa sur une feuille volante. Et depuis a dit : sur un quart de feuille qui luy parut signé du sieur de Coëdic qui est un gentilhomme de son voisinage.

10. *D.* — De nous dire précisément le terme qu'il donna sa signature ?

R. A dit qu'il croit que c'est vers la fin du mois de may dernier.

11. *R.* — Ce que contenoit cet acte d'association, n'étant pas vraisemblable qu'il ait signé quelque chose sans sçavoir ce qu'il signait ?

R. — A dit n'avoir jamais vu le traité d'association, mais seulement ce billet qui étoit déjà signé par le sieur de Coëdic.

12. *D.* — S'il y avoit rien d'écrit au dessus de la signature du sieur de Coëdic ?

R. — A dit qu'il y avoit un corps d'écriture qui contenoit en substance, autant qu'il peut s'en souvenir, ces mots :

« Nous soussignans sommes convenus de nous unir pour maintenir les droits et les privilèges de la province de Bretagne et la délivrer du joug et de la tyrannie des gens d'affaires, sans déroger néanmoins en aucune manière à l'obéissance due à notre légitime souverain et au respect dû à ceux qui gouvernent sous son autorité. »

13. *D.* — Si, avant de s'engager dans cette union, il n'avoit pas pris la précaution de voir le traité même de l'union, pour examiner toute l'étendue de son engagement et quelles en devoient être les opérations ?

R. — A dit qu'il n'a point vu ce traité d'union, mais lors de la nomination des commissaires pour chacun évêché, il fut résolu d'envoyer seulement des billets par toute la province, et lorsqu'ils seroient signés de les joindre audit traité d'union ou acte d'association, ce qui a été fait, ce qu'il sçait, non par luy même, mais sur le récit du sieur de Pontcalec.

14. *D.* — S'il sçait tous les noms des trois commissaires pour chaque évêché ?

R. — A dit que le sieur de Pontcalec luy dit que les sieurs de Villeneuve-Kersulien et de Saint-Germain ou le marquis de la Roche, (croit plus qu'autrement que c'est le marquis de la Roche) avoient été nommés avec luy pour commissaires de l'évêché de Quimper. Ne se souvient pas précisément des autres, sinon qu'il croit que le sieur de Glesker étoit l'un de ceux de l'évêché de Tréguier, et le sieur de Boisoran, ne peut dire précisément pour quel évêché. A bien ouy nommer les autres, mais comme il n'a eu aucune relation avec eux, ne peut précisément s'en souvenir.

15. *D.* — S'il se trouva à l'assemblée de Lanvaux ?

R. — A dit que non.

16. *D.* — S'il se trouva à celle de Pontivy, qui se tint immédiatement après ?

R. A dit que non, et qu'il n'en a pas même entendu parler.

17. *D.* — A luy remontré qu'il y a apparence qu'il se trouva à cette assemblée, parce qu'elle se tint quelques jours après qu'il eut signé le billet d'union et que le sieur de Pontcalec y mena le répondant son voisin, destiné à ce qu'il y avoit de plus hardy dans les opérations de l'union ?

R. — A dit qu'il est son voisin, à la vérité, sa terre n'étant éloignée que d'une lieue et demie de Pontcalec, mais qu'il ne le mena point à cette assemblée, ny n'en a entendu parler.

18. *D.* — S'il ne s'est pas trouvé à quelque autre assemblée de gentilshommes ?

R. — A dit qu'il s'est trouvé à deux : l'une au bois de Kerlin vers le mois d'août dernier, et l'autre en la forêt de la Noée, le 6 novembre dernier.

19. *D.* — Si l'une et l'autre de ces assemblées étoient nombreuses, et ce qui s'y traita ?

R. — A dit que la première étoit composée d'environ dix à douze gentilshommes, et la seconde d'un pareil nombre. Dans la première, le sieur de Pontcalec dit qu'il venoit prendre les noms des gentilshommes propres pour commander, pour en former des officiers ; et dans la seconde on agita une proposition faite par le sieur de Bonamour de former une troupe de 500 hommes, ou armée de fraudeurs, qui répandroient du tabac dans les provinces et qui, en suite du débit de tabac, iroient vers Guérande charger du sel pour le voiturner et débiter en Anjou, et commencer par là les premiers mouvements qu'ils vouloient exciter dans la province ; ajoute que cette même assemblée avoit aussy pour objet l'exécution d'un autre projet qui avoit été formé dans une assemblée précédente qui s'étoit tenue à Pontcalec.

20. D. — Interpellé de nous dire précisément quel étoit ce projet, si luy répondant étoit présent à l'assemblée de Pontcalec, et si luy ou quelques autres gentilshommes ne fut pas nommé pour commander ces 500 fraudeurs ?

R. — A dit qu'il se trouva à l'assemblée au Pontcalec tenue six à sept jours avant celle de la Noée, et à Pontcalec il fut résolu d'assembler à la Noée tout le plus grand nombre de gentilshommes qu'il se pourroit en armes, et de là aller en corps et armés à Rennes se présenter à M. le Maréchal de Montesquiou et luy déclarer que la noblesse de Bretagne venoit lui offrir ses services au Roy, mais aussi qu'elle réclamoit les privilèges de la province, anéantis par la tyrannie des gens d'affaires, qu'elle s'étoit assemblée pour en demander le rétablissement, et sy elle étoit rebutée par M. le maréchal, d'en demander acte au Parlement, que M. de Lambilly, l'un des conseillers dudit Parlement, assuroit devoir appuyer la chose, et que si le Parlement le refusoit, de se retirer au prochain greffe où ils feroient enregistrer cet acte ; que luy répondant ne fut nommé pour aucun commandement.

21. D. — Interpellé de nous dire ce qui a empêché l'exécution de l'un et l'autre de ces projets ?

R. — A dit qu'il ne se trouva que M. de Lambilly et le sieur de Bonamour pour le parti de la fraude, dont les autres gentilshommes ne furent pas d'avis. A l'égard de l'autre, il se trouva sy peu de gentilshommes que ce projet-là tomba.

22. D. — De nous dire qui étoient les gentilshommes qui se trouvèrent avec luy aux trois assemblées dont il nous a parlé cy-dessus ?

R. — A dit qu'à celle de Kerlin, les sieurs de Pontcalec, du Coedic, du Couedo, le chevalier de Coarorgan, le chevalier de Kerali, le sieur de Talhouet Le Moine, le sieur de Fontaineclair, Kerberec, Keranguen, Hiré, Kerouet ; qu'à celle de Pontcalec étoient les sieurs de Pontcalec, Lambilly, du Polduc comte, Bonamour, l'abbé du Glesker, le chevalier de Coarorgan, les deux Fontaineclair, Keranguen, Hiré, Kerberec, Kerouet, Chemindy sénéchal du Faouet. Ne se souvient pas s'il y en avoit d'autres. Et à celle du bois de la Noée étoient le sieur de Tournemine, le sieur de Lescouet, Lambilly, Bonamour, les deux Polduc comte et chevalier, frères, le chevalier du Crosco, le chevalier de l'Isle Le Rouge, le chevalier Coarorgan, l'aîné des Fontaineclair, et un gentilhomme envoyé par la noblesse de Guérande dont il ne se souvient pas du nom, un autre gentilhomme voisin du chevalier du Crosco dont il ne souvient pas du nom, et un valet de la part du sieur du Bot, d'auprès du Fou, sur le chemin de Quimper à Landerneau.

Et attendu qu'il est sept heures, sommes retirés et remis la continuation dudit interrogatoire à demain 9 heures du matin. Lecture faite à l'accusé du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a signé avec nous et notre dit greffier.

Du 16 janvier 1720, sur les trois heures de relevée, en la même chambre où nous avons tenu notre précédente séance, nous commissaire susdit avons continué ledit interrogatoire ainsi qu'il suit.

Avons fait venir de sa prison ledit sieur de Montlouis, accusé, lequel, après serment par lui fait de nous répondre vérité,

23. D. — De son nom, surnom, âge, qualité et demeure ?

R. — A dit s'appeler Thomas-Siméon Montlouis, écuyer, âgé de 38 ans, demeurant au Plascaër, paroisse de Priziac, évêché de Vannes.

24. D. — Quel employ luy étoit destiné dans les troupes réglées du parti formé par les chefs de la caballe ?

R. — A dit qu'il devoit être l'un des capitaines, et le sieur de Coëdic lieutenant-colonel; que le sieur de Talhouet, le chevalier de Fontaineclair et le chevalier de Kerali devoient aussi être capitaines. Ne sçait précisément qui devoient être les colonels.

25. *D.* — Si c'étoit au nom du roy d'Espagne et sous son autorité que la levée des troupes se devoit faire, et si les officiers devoient avoir des provisions expédiées au nom de Sa Majesté Catholique.

R. — A dit qu'ouy et que le sieur de Pontcalec le fit entendre ainsi à toute l'assemblée, à Kerlin, et qu'il devoit y avoir un général espagnol qui commanderoit en chef. A ouy dire depuis le répondant que ce devoit être le duc d'Ormont; ajoute que dans la même assemblée il fut proposé de former une compagnie de fraudeurs et de faire pour cela un fonds de 15,000 l., et que le sieur de Pontcalec proposa au sieur de Coëdic de commander ce parti et que c'étoit la noblesse de Guérande qui devoit fournir ce fonds, mais cela n'a eu aucune exécution.

26. *D.* — Quand et à quelle occasion le sieur de Pontcalec a commencé à mettre le répondant en action ?

R. — A dit que c'est environ la mi-juin dernière que le sieur de Pontcalec luy écrivit qu'il avoit appris, comme par un miracle, que M. le Maréchal envoyoit un détachement pour enlever la plus part des gentilshommes, sous prétexte de fraude, pour les envoyer à Mississipi, qu'il ne doutoit nullement que ce ne fût à luy qu'on en vouloit, qu'il alloit se mettre sur ses gardes, et qu'il luy conseilloit d'en faire autant pour se mettre à couvert d'une telle entreprise.

27. *D.* — Ce qu'il fit en exécution de la lettre dudit sieur de Pontcalec et s'il ne commença pas par faire un amas d'armes, de bayonnettes et de fourches de fer ?

R. — A dit que ce ne fut pas si tôt qu'il fit amas d'armes.

28. *D.* — Ce qu'il fit pour calmer les frayeurs du sieur de Pontcalec ?

R. A dit que le lendemain de la réception de cette lettre il alla à la messe de sa paroisse et à la sortie parla à cinq ou six paysans pour s'assurer d'eux en cas de besoin, leur disant que l'on vouloit enlever tous les gentilshommes et ôter par là au peuple de la province

leurs soutiens et leurs protecteurs, pour les accabler d'impôts et surtout de la gabelle. Ces paysans luy répondirent que pour luy ils feroient toutes choses, mais que si c'étoit pour le sieur de Pontcalec ils ne branleroient seulement pas et qu'ils voudroient le voir pendre, que c'étoit un tiran; sur quoy luy répondant leur dit que c'étoit pour sa propre surêté qu'il demandoit leur secours, et que le signal de ce secours seroit le son de la cloche de la paroisse.

29. *D.* — A luy remontré que par là il vouloit soulever toute la paroisse, puisque le son de la cloche étoit le tocsin pour cela ?

R. — A dit qu'il ne parla pas à tous les paysans assemblés, qu'il ne parla qu'à sept ou huit, et point au général de la paroisse, qui est très nombreuse.

30. *D.* — Si cela eut quelque suite, ou si ce ne fut qu'une terreur panique du sieur de Pontcalec ?

R. — A dit que cela n'eut point de suite sinon que cela produisit l'assemblée de Guérande, le sieur de Pontcalec ayant écrit aux gentilshommes de ce canton-là le danger où il étoit et le besoin de leur secours, ce qui les fit monter à cheval et aller jusqu'à Quintembert le 22 juin dernier, où le sieur de Pontcalec devoit se trouver ou leur donner de ses nouvelles, leur ayant mandé en effet que le détachement des troupes du roy qui luy avoit fait peur ayant tourné d'un autre côté, il n'avoit pas besoin d'eux et pouvoient se retirer; ce qu'ils firent et s'en allèrent chacun de leur côté; ce que le répondant n'a sçu que par le récit que lui en a fait le sieur de Pontcalec, et que cette assemblée étoit composée d'environ 150 tant maîtres que valets bien armés, le répondant ne s'étant pas trouvé à cette assemblée.

31. *D.* — Quand il a commencé à faire, pour le sieur de Pontcalec ou pour lui-même, l'amas d'armes qui se sont trouvées chez le sieur de Pontcalec ou chez lui-même? Interpellé de nous dire précisément en quelle occasion ?

R. — A dit que, le sieur de Pontcalec lui ayant dit qu'en Poitou on enlevoit plusieurs personnes que l'on mettoit dans des chariots couverts pour les envoyer à Mississipi, il étoit à propos de se mettre sur ses gardes et ne demeurer pas exposés à de telles aventures. Il fit faire quatre bayonnettes pour ajuster à quatre fusils de paysans,

et six fourches de fer dont ledit sieur de Pontcalec luy envoya modèle, comme celles qu'il faisoit fabriquer dans son château par un armurier qu'il y avait exprès pour cela.

32. *D.* — S'il fit pour lors quelque usage de ces armes, et s'il ne reçut point quelque ordre du sieur de Pontcalec de s'employer à quelque expédition ?

R. — Répond que quelques jours après il reçut une lettre, croit que c'étoit du sieur de Lambilly qui étoit au Pontcalec, par laquelle on lui mandoit d'y venir dans le jour, ce qu'il fit, et y trouva seulement leditsieur de Lambilly et le sieur de Bonamour, qui le reçurent fort agréablement quoiqu'il n'eut jamais vu lesdits sieurs de Lambilly et Bonamour, passa la journée avec eux à table, sans qu'ils lui fissent part de leurs secrets qu'ils gardaient entre eux, se parlant bas souvent.

33. *D.* — Si ces messieurs ne luy dirent pas qu'il y avoit un traité avec l'Espagne qui leur devoit envoyer de grands secours, et qu'un gentilhomme de la Province avoit été envoyé auprès de Sa Majesté Catholique pour le négocier ?

R. — A dit que ce ne fut pas ce jour-là que cela fut dit, que ce fut à l'assemblée au bois de Kerlin, où le sieur de Pontcalec dit qu'il avoit passé un gentilhomme en Espagne qui avoit fait cette négociation, et que le roy d'Espagne enverroient des commissions pour les officiers qui seroient choisis par luy en qualité de régent du royaume, qu'il prétendoit être.

34. *D.* — S'il sçait le nom de ce gentilhomme qui a négocié ce traité d'Espagne, quelles en sont les conditions, et quand il devoit avoir son exécution ?

R. — A dit qu'il a appris dans les derniers temps que c'étoit le sieur de Melac qui avoit été chargé par la noblesse de cette négociation, sans en sçavoir le succès ni le contenu du traité.

35. *D.* — A lui remontré qu'il n'y a pas d'apparence que lui gentilhomme, et qui devoit avoir autant de part dans l'exécution des projets du parti, ignorât le traité fait avec l'Espagne, qui en étoit le fondement et toute l'espérance, et qu'en cela on le traitoit fort indignement et comme un simple soldat ?

R. — A dit qu'il n'entroit point dans le secret de l'affaire et se contentoit d'exécuter ce qu'on le prioit de faire.

36. *D.* — Interpellé de nous dire précisément la vérité là-dessus, n'ayant pas d'apparence qu'il n'ait seulement pas eu la curiosité de demander ce que contenoit ce traité ?

R. — A dit qu'il nous a répondu la vérité, et qu'il a seulement oui dire que ce traité étoit pour avoir des secours de troupes et d'argent.

37. *D.* — Ce qu'il a fait depuis l'assemblée de Kerlin ?

R. — A dit que, vers la fin du mois d'octobre dernier, le sieur de Pontcalec luy écrivit qu'il étoit en danger et ceux de son canton d'être enlevés, et qu'il le prioit de le venir trouver incessamment et d'avertir de Coëdic qui est un gentilhomme son voisin, ce que le répondant exécuta et mena avec luy huit hommes dans la forêt de Pontcalec, où il trouva les sieurs de Pontcalec, Lambilly, Bonamour, le comte de Polduc, un autre dont il ne se souvient pas du nom qui étoit du canton du sieur Lambilly, étant presque nuit, avec 300 paysans armés comme eux, que le sieur de Pontcalec avoit assemblés assez malgré eux ; que cette espèce de garnison dura cinq nuits, dont le répondant y en passa trois seulement, laquelle garnison étoit tantôt en la forêt et tantôt au château ; que les paysans alloient à leur travail le jour et revenaient pour faire la garde la nuit.

38. *D.* — Pour quelle occasion étoit tout cet attirail, et si c'étoit parce que les troupes du roy étoient proches, ou si c'étoit par une terreur panique ?

R. — A dit qu'il n'y avoit point de troupes proches, et que ce qui obligeoit le sieur de Pontcalec de passer les nuits dans les bois avec un corps de garde de 60 hommes et des sentinelles de vingt pas en vingt pas, ce n'étoit point un prochain danger mais ses frayeurs continuelles.

39. — S'il ne vint point d'autres gentilhommes que ceux qu'il nous a nommés qui étoient d'abord avec luy pour le rassurer ?

R. — A dit qu'il y survint le sieur Talhouet Le Moine, les deux Fontainepair, Keranguen, Kerherec, Coëdic, Kerouet, le chevalier de Coarorgan, Kerenhiré (*sic*) d'Auray, ou Gouvello, l'abbé du Glesker ; ne se souvient pas des autres.

Et attendu qu'il est sept heures sonnées, nous avons remis ledit interrogatoire à demain. Lecture faite à l'accusé du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté et a signé avec nous.

Du 17 janvier à 9 heures du matin

Nous commissaire susdit, avons fait venir de sa prison ledit accusé, lequel, après serment par luy de nous répondre vérité :

40. *D.* — De son nom, etc.

R. — A dit s'appeler etc.

41. *D.* — Si, durant cette garnison dans le château et dans la forêt de Pontcalec, il ne se passa pas quelque action avec les troupes du roy ?

R. — A dit que non. Sçait seulement qu'après qu'il fut retourné chez luy, un petit détachement du régiment de la Marine vint au Pontcalec, sous prétexte, à ce qu'il croit, de chercher des déserteurs qu'on leur avoit dit s'être réfugiés dans la forêt du Pontcalec, mais en effet pour examiner la situation des lieux, ce qui obligea le sieur de Pontcalec et ceux qui étoient avec luy de se retirer dans le fond de la forêt et de laisser exécuter aux officiers de ce détachement ce qui leur plairoit, lequel se retira à l'instant, après que quelques officiers eurent entré dans le château sans faire autre chose que d'en regarder la situation. A appris depuis que tous ces gentilshommes qu'il nous a nommés ne s'étoient assemblés avec tous les paysans armés que dans l'assurance que le secours d'Espagne devoit débarquer dans ce tems-là, dont les chefs du party avoient seuls le secret.

42. *D.* — Si, quand le détachement du régiment de Villars et de celui des cuirassiers avec l'infanterie du régiment de Champagne arriva au Pontcalec, luy répondant et les autres gentilshommes étoient encor sous les armes dans le château et la forêt de Pontcalec ?

R. — A dit qu'il n'y avoit plus personne, et que l'on ne fit aucune résistance.

43. *D.* — Ce que devinrent toutes les armes du sieur de Pontcalec et de toute sa troupe après sa retraite ?

R. — A dit qu'il ouït dire alors que le sieur de Pontcalec les avoit fait mettre en faisceaux et renfermer dans une chapelle dans la forêt du Pontcalec, d'où elles furent transportées quelques jours après chez le sieur de Kerberec, qui les fit enterrer chez luy, et sont restées environ quinze jours. Ensuite le sieur de Kerberec, ne voulant plus les garder, dit au sieur de Keranguen Hiré qu'il les feroit jeter dans l'estang qui est auprès de chez luy : ce qui détermina le sieur de Keranguen Hiré de venir chez luy répondant (qui ne s'y trouva pas), mais seulement la dame sa femme, à laquelle il dit que si on vouloit luy donner des chevaux ou quelques domestiques, il les feroit transporter dans une maison qu'il dit luy appartenir, située au bourg de Guisriff ou aux environs ; mais le sieur de Keranguen, au lieu de les faire transporter au lieu où il disoit, les fit conduire par le valet du répondant (qui avoit mené les chevaux pour cela) dans le jubé de l'église de la paroisse du répondant, ce qui se passa la nuit et sans la participation du répondant. Ces armes restèrent deux ou trois jours dans ce jubé sans que le répondant en sçût rien, parce qu'il n'étoit pas pour lors chez luy et avoit été faire un voyage de trois à quatre jours. Au retour duquel voyage, ce valet (qui se nommoit François Le Glouet et qui n'est plus à présent à son service) luy dit qu'il avoit ôté lesdites armes du jubé et les avoit mises dans un mulon de feuilles dans un parc¹ situé au village de Tourtu, et qu'il avoit trouvé une chambre pour faire dérouiller les dites armes et qu'effectivement il les y avoit transportées. Et ayant indiqué au répondant cette maison, le répondant y alla luy même avec les nommés Blondeau et Brangolo et y fit venir un armurier, dont il ne se rappelle pas le nom, du village de Belorient, paroisse de Langonnet, qui travailla à dérouiller lesdites armes avec l'armurier du Pontcalec qui s'y trouva aussi ; que cet ouvrage se trouva fait dans vingt-quatre heures ; que le nombre de ces armes consistoit en 50 fusils et 20 ou 25 bayonnettes que le répondant fit ensuite transporter dans un moulin à eau à luy appartenant et qui est vacant, dont il se fit donner la clef par un meunier qui demeure à un autre moulin au dessous, comptant de rendre ces armes à ceux à qui elles appartoient. Mais ne sachant comment les faire

¹ Un champ. C'est le mot breton.

rendre secrètement, la femme du répondant, en son absence, les fit transporter dans une perrière au milieu d'une lande, et le lendemain les fit enterrer dans un champ auprès, sans que le répondant sache où est situé l'endroit où elles ont été enterrées.

44. *D.* — A luy remontré qu'il résulte de tout cela que c'est chez luy que toutes ces armes ont été réfugiées, et qu'il n'y a pas d'apparence que la dame son épouse et son valet ayant fait toute cette manœuvre sans les ordres du répondant : que le soin qu'il a pris de les faire déroouiller et les tenir toujours en état n'a été que pour s'en servir à comp prêt. Interpellé de nous dire qui sont les nommez Blondeau et Brangolo qu'il a associés avec luy à tous ces soins-là, et le nom de l'armurier qui a été d'assez bon courage pour se livrer à un travail de vingt-quatre heures sans le quitter ?

R. — A dit qu'il nous a répondu la vérité sur la connaissance qu'il n'a pas eue de ce qui a été exécuté par son épouse et par son valet ; que Blondeau et Brangolo sont deux jeunes bourgeois de Guémené qui étoient venus passer quelques jours à la campagne chez une tante du répondant, et qu'ils n'eurent d'autre part au dessein du répondant que de l'accompagner à aller chercher cet armurier qu'il se rappelle à présent se nommer Guydoux, qui étant bien payé d'un côté et menacé de l'autre, voulut bien passer vingt-quatre heures sans quitter l'ouvrage.

45. *D.* — A luy remontré qu'il y a de l'apparence que c'étoit pour une expédition bien pressée qu'il forçoit ainsi un ouvrier de travailler vingt-quatre heures de suite sans quitter l'ouvrage ?

R. — A dit que cet ouvrier, ayant beaucoup d'ouvrage chez luy, se déterminâ à faire celui-cy sans le quitter, se voyant d'ailleurs aidé par l'armurier de Pontcalec, dont il ne sçait pas le nom. Et le vray dessein du répondant étoit de rendre ces armes à ceux à qui elles appartenoient.

46. *D.* — S'il connoît le chevalier de l'Isle, et de quel canton de Bretagne il est ?

R. — A dit qu'il le connoît pour l'avoir vu deux ou trois fois et, entre autres, à l'assemblée du bois de la Noée ; qu'il demeure du côté de Morlaix.

47. *D.* — Si, le sieur de Bonamour s'apercevant du déconcer-

tement des affaires du parti et en craignant l'événement, ledit chevalier de l'Isle ne luy offrit pas de le passer en Hollande, dans une barque qui luy appartient, et tous ceux qui voudraient prendre la même résolution ?

R. — A dit qu'il a connoissance que le chevalier de l'Isle offrit à Bonamour de le passer en Hollande, qu'ils prirent jour pour cela, et dit qu'il se serviroit d'une barque dont il étoit sûr.

48. *D.* — Interrogé si le sieur de Pontcalec ne luy a pas dit, à luy répondant, qu'il y avoit 300 gentilshommes et plus du Poitou qui avoient déjà signé l'acte d'association de la noblesse de Bretagne qui avoit un député dans cette province pour consommer l'ouvrage de cette union, mais sous une condition de garantie de la part de la noblesse de Bretagne ?

Interpellé de nous dire s'il ne luy a pas déclaré l'union et expliqué ce que c'étoit que cette garantie qui paroît visionnaire ?

Interpellé encore de nous dire s'il ne lui a point déclaré le nom de ce député de la noblesse de Bretagne à celle du Poitou et avec quels gentilshommes de cette province il avoit commencé ce traité ?

R. — A dit qu'il a oui dire au marquis de Pontcalec qu'il y avoit un député de la noblesse de Bretagne dans le Poitou pour faire une ligue avec la noblesse de cette province, mais qu'il ne luy dit jamais ny le nom du député ny celui des gentilshommes à qui il étoit adressé, et s'expliquant sur la garantie, luy dit que la noblesse de Poitou demandoit d'être secourue par celle de Bretagne et qu'il y eût un engagement réciproque de s'entr'aider dans le besoin ; mais que le député de Bretagne insistoit qu'avant cela il falloit qu'il y eût le même nombre de gentilshommes de Poitou qui s'engageât, que celui de la noblesse de Bretagne.

49. *D.* — Si luy répondant n'étoit pas proposé par le sieur de Pontcalec et autres chefs du party pour enrôler des soldats, même faire désertir ceux des troupes du roy, en leur offrant une paye plus forte que celle qu'ils reçoivent ?

R. — A dit que le marquis de Pontcalec ny les autres chefs ne luy ont jamais proposé cela, et ne l'a jamais fait ; qu'il est vray qu'il avoit dix hommes à luy qu'il payoit.

50. D. — S'il sçait ce que c'est que des billets d'enrôlement qui ont été distribués dans la province avec le numéro du soldat enrôlé, un cachet de cire noire, et des lettres majuscules dans le blanc du billet?

R. — A dit qu'il ne sçait ce que c'est et n'en avoir jamais vu aucun de cette sorte.

Et attendu qu'il est plus d'une heure sonnée, nous avons remis la continuation dudit interrogatoire à trois heures de relevée de ce jour. Lecture faite à l'accusé du précédent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et signé avec nous et notre greffier.

(A suivre.)



SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils

(SUITE¹)

Favier nous assura ensuite que le pavillon français était le seul qui inspirât de la confiance dans tout le Levant. Il ne faut pas croire, ajoutait-il, ce qu'on peut en dire à Syra et dans quelques autres endroits dont vous arrêtez le commerce en détruisant la piraterie; mais il faut interroger le cœur de la nation elle-même et juger d'après les résultats que produit partout l'apparition de nos couleurs.....

En sortant de Paros, nous rencontrâmes la *Sirène* et le *Scipion* qui arrivaient de France et nous saluèrent tous deux de neuf coups de canon en passant à la bande; et le 6 juin, dans les parages du cap Saint-Ange, on reconnut le *Marsouin*. Quoique ce navire fût à toute vue et qu'il fût calme, l'amiral m'y expédia pour chercher les dépêches; j'eus près de cinq lieues à faire pour le rejoindre, et malgré la fatigue de mes hommes je dus revenir aussitôt; fort heureusement j'avais trouvé pour moi, dans les paquets, une lettre qui m'empêcha de trouver la route longue; et la brise avait fort approché les vaisseaux.

10 juin. *Corfou*. — *Les incendies des Turcs*. — Le 12 juin, nous nous dirigeâmes sur *Corfou*. Un vent frais nous fit promptement doubler Zante, et le surlendemain, au point du jour, nous recon-

¹ Voir la livraison de mai 1892.

nûmes derrière nous Leucade, qui se confondait avec un promontoire d'Ithaque; mais nous n'eûmes pas le loisir d'examiner de plus près le royaume d'Ulysse, ni l'île qu'a illustrée la mort de Sapho, et le 14, nous mouillâmes sur la rade de Corfou, tout près de la citadelle. La ville est située sur une pointe de terre, au fond d'un grand golfe formé par la partie basse de l'île, campagne riante et boisée, parsemée de jolis villages qui contrastent avec les montagnes arides et escarpées de l'Albanie, ancienne Epire, que l'on aperçoit de l'autre côté de la baie. L'aspect d'une ville bâtie à l'euro péenne me fit d'autant plus de plaisir que depuis dix-huit mois je n'avais aperçu que des amas informes de maisons placées sans ordre et amoncelées, ou bien sur un terrain fangeux, ou bien sur des escarpements tels qu'elles paraissaient bâties les unes sur les autres. Ici les remparts sont dominés par de belles casernes, par des maisons élégantes et par le palais du gouverneur, édifice digne de figurer parmi nos hôtels de premier ordre.

Malheureusement une quarantaine sévère nous interdisait l'entrée de la ville; et notre séjour, en arrivant à Corfou, ne fut marqué que par les saluts fort monotones que se rendaient réciproquement les amiraux, gouverneurs et ambassadeurs; par des corvées plus monotones encore, et par des chaleurs insupportables. Aussi les réflexions philosophiques allaient leur train et nous remarquions combien il était pénible pour nous de voir aujourd'hui au pouvoir des Anglais cette belle possession, fruit de la victoire d'Austerlitz, dont les fortifications ont coûté tant de travaux aux Français et que ses nouveaux maîtres entourent maintenant de nombreux bastions pour la mettre à l'abri d'un coup de main. Quelques jours après notre arrivée dans ce port, le *Loiret* nous apporta de Naples les musiciens qu'avait demandés l'amiral. Maintenant nous pouvons marcher de pair avec les autres amiraux; en revanche, nous aurons le désagrément d'avoir les oreilles cassées par le tintamarre des répétitions et des leçons d'écoliers. Je deviendrais peut-être mélomane si je n'entendais jamais que de bonne musique, mais les leçons me feraient fuir à cent lieues; je trouve que c'est acheter les grands morceaux trop cher.

Nous apprîmes à Corfou que le général Curth, qui s'était retiré sur

une petite presqu'île près de Missolonghi, dans le dessein d'établir des communications entre l'Albanie et la Morée, venait d'éprouver un sérieux échec. Le gouverneur anglais envoya le *Talbot* à son secours, avec mission de recueillir les restes de ses Philhellènes. Le 21 juin nous appareillâmes, ayant à bord deux gardes-santé, preuve presque certaine de notre prochain retour; et le 24 nous rencontrâmes, devant Zante, l'*Echo* venant de France et toujours commandé par M. de Châteauville; la corvette reçut l'ordre de nous suivre. Le 26, nous passâmes près de l'entrée de *Navarin*. Quelle différence avec la rade florissante que nous avions vue, huit mois auparavant, abritant une escadre formidable sous des remparts hérissés de canons! Maintenant la ville est presque entièrement détruite, les remparts sont à demi-écroulés, trois bricks, deux corvettes et un vaisseau désemparés, que les Turcs ont réussi à relever de la côte, se trouvent seuls comme abandonnés dans un coin de la baie. L'incendie a dévoré tous les environs: c'est le plus navrant tableau des désastres de la guerre.

Nous longeâmes ensuite la côte jusqu'à *Modon*. Le camp d'Ibrahim occupe une grande étendue de terrain en arrière de la ville: c'est l'asile de la plus affreuse misère; la peste et la famine le ravagent depuis longtemps. La discorde même s'y est introduite, et si l'opiniâtreté du pacha continue, ce beau corps d'armée périra sans combattre; mais il laissera des traces effrayantes de son passage, car bientôt les beaux coteaux de la Messénie ne présenteront plus qu'un vaste désert couvert de cendres. La violence des incendies allumés par les Turcs est telle, que l'après-midi nous traversâmes l'immense golfe de Calamata au milieu d'un nuage de fumée qui nous empêchait de distinguer aucune terre, même très près de nous, et qui en même temps nous suffoquait.

Le lendemain matin, la fumée s'étant dissipée, nous mouillâmes au fond du golfe, près de l'embouchure du Panisus. Anacharsis prétend y être entré à pleines voiles; il faut donc, ou bien que ses navires eussent fort peu de tirant d'eau, ou que depuis ce temps la source du fleuve ait singulièrement tari, car, envoyé pour faire de l'eau et voulant entrer à son embouchure, je ne trouvai que deux pieds et demi de profondeur, un courant très fort et des

sables mouvants, en sorte que je fus obligé d'aller m'établir sur la côte à droite. La largeur de la rivière n'est au plus que de 20 pas. On peut juger par là ce qu'est maintenant le plus grand fleuve du Péloponèse.

Nous avions devant nous le mont Ithôme, fameux par la longue et terrible résistance des Messéniens pendant leur guerre contre Lacédémone. Jupiter y fut, dit-on, élevé par des nymphes, et on lui avait élevé un temple au pied de la montagne, qui se distingue de loin par sa hauteur et par son isolement, dominant toute la plaine de la Messénie, couverte de villes et de villages dont il ne reste plus que des ruines. A gauche nous apercevions Corôn, autrefois Coronée, bâtie par Epaminondas, et qui appartient encore aux Turcs ; à notre droite se trouvent Calamata, que les Grecs occupent maintenant, et la Laconie, cachée par la chaîne du Taygète, dont on distingue à travers les nuages les trois pics aigus.

Pendant tout le temps que nous restâmes mouillés dans la baie, l'incendie, qu'augmentait encore un vent violent, se renouvelait tous les jours ; et des espaces immenses devenaient la proie des flammes. L'avant-veille de notre départ, nous aperçûmes un corps d'environ 4 à 500 cavaliers qui traversaient la plaine et se dirigeaient vers le mont Ithôme. Des Grecs, qui s'étaient établis dans des cabanes en roseaux sur le bord de la rivière, nous dirent que ces cavaliers étaient des Albanais qui se détachaient de l'armée d'Ibrahim et prenaient le chemin de Corinthe pour regagner leur pays, soit qu'ils fussent fatigués des privations que leur faisait souffrir le blocus, soit que les vexations qu'ils éprouvaient de la part d'Ibrahim leur parussent insupportables. Ce dernier venait de détacher un corps d'Arabes pour les poursuivre et les inquiéter dans leur retraite.

10 juillet. *Croisière.* — Le vaisseau-amiral russe l'*Asof* et la frégate grecque l'*Ellas*, commandée par le contre-amiral Statoury, nous ayant rejoints au mouillage devant le Panisus, nous appareillâmes le 2, avec l'*Echo* et l'*Acyone*, et fûmes ralliés le 3 par le *Warspite*, vaisseau anglais, qui avait à son bord le président Capo d'Istria, avec qui l'amiral eut une conférence dans la soirée.

Pendant la nuit nous fûmes abordés par l'amiral russe, et nous en fûmes quittes heureusement pour un petit canot emporté et une vergue de hune de rechange froissée. L'abordage ne dura qu'un instant : nous nous heurtâmes avec une vitesse de quatorze nœuds, en sorte qu'en moins de rien nous nous trouvâmes à des distances considérables l'un de l'autre ; l'amiral russe n'avait eu de son côté que de légères avaries.

Pendant deux jours nous restâmes à la croisière de Navarin, mettant en panne à chaque instant pour communiquer avec les bâtiments qui ralliaient ; nous pûmes ainsi nous mesurer avec presque tous les navires du blocus et constater que notre supériorité de nombre était incontestable.

Le 6 juillet, 22 bâtiments de guerre se trouvaient en panne devant *Modon*. Vers midi, les amiraux anglais et russes se rendirent au camp d'Ibrahim ; mais le résultat de leur conférence nous resta complètement inconnu.

18 juillet. *Corfou.* — Le 12 juillet, mouillage en rade de *Corfou* avec levée de la quarantaine et autorisation de communiquer. Dès le soir, je fus envoyé en corvée pour faire de l'eau ; et n'étant plus bloqué sur la côte par la quarantaine, j'en profitai pour aller prendre le frais sous un bois d'oliviers qui couronnait le coteau au pied duquel se trouvait l'aiguade. A mi-côte, sur un terrain escarpé, je rencontrai les ruines d'un petit temple antique, construit jadis avec d'énormes blocs de marbre et entouré de colonnes doriques cannelées. Je parcourus sentimentalement le bois d'oliviers, je bus du lait dans une ferme voisine, et quand je supposai ma chaloupe chargée, je rentrai charmé de mon excursion.

Le lendemain, dimanche, je pus descendre en ville, mais la chaleur était si forte qu'il était impossible de se promener ailleurs que sur les trottoirs couverts qui bordent la plupart des rues ; je ne remarquai guère que l'hôtel du gouverneur, situé à l'extrémité d'une immense place plantée et ornée d'un long portique qui s'étend sur toute la largeur de la façade ; vis à vis se trouve une petite rotonde entourée de colonnes, monument commémoratif en l'honneur d'un personnage dont je n'ai pas retenu

le nom. A 4 heures, nous revînmes dîner à bord de l'*Alcyone*, puis nous retournâmes à terre pour rejoindre le commandant Turpin, qui nous attendait avec deux voitures et nous offrait une partie de campagne.

Nous suivîmes pendant une heure une route parfaitement entretenue et traversant un pays bien cultivé ; puis nous longeâmes un grand lac dont les environs, couverts de bois, couronnaient des sites charmants et pittoresques ; un temps magnifique favorisait notre promenade ; les eaux tranquilles du lac reflétaient les montagnes bleues de l'horizon, et ce tableau avait quelque chose de magique pour nous autres marins errants qui n'avions depuis longtemps en perspective que l'étendue monotone de la mer et les côtes arides de la Morée. C'était pour nous un riant oasis au sortir du désert. A notre retour, la route était couverte de promeneurs des deux sexes qui venaient respirer l'air frais à la chute du jour ; nous pûmes ainsi inspecter toutes les belles de Corfou ; malheureusement elles n'y sont pas communes.

Des courses de chevaux données par les officiers de la garnison furent le but de nos promenades, les jours suivants ; puis nous reçûmes à bord la visite de lord Yarborough, commodore des yachts d'Angleterre, affligé de 180 000 mille livres de rente, et qui, s'ennuyant chez lui, avec une vocation très prononcée pour la marine, voyage pour son agrément depuis de longues années sur des bâtiments qui lui appartiennent. La corvette-yacht sur laquelle il se trouve ici a été gréée et installée par lui avec le goût le plus parfait, mais il donnerait, dit-on, la moitié de sa fortune pour être officier de marine et commander un bâtiment de l'Etat. Il faut avoir comme lui une passion profonde pour la mer, pour tenir bénévolement croisière sur les côtes de la Morée avec les autres bâtiments du blocus.

Jeudi 17, bal chez le gouverneur ; mille corvées m'avaient fait presque désespérer de pouvoir m'y rendre ; je parvins enfin à surmonter toutes les difficultés. Grande musique ; tout à l'anglaise, mais rafraîchissements mesquins : pas de champagne, pas de glaces ! et une chaleur !! En revanche, un charmant jardin, parfaitement illuminé, était disposé pour qu'on puisse y aller prendre le frais,

et dans ses kiosques les invités trouvaient du punch et d'excellents cigares.

Une aventure singulière m'arriva. Presqu'en entrant au bal, avant d'avoir pris le temps d'observer les usages du lieu, j'invitai pour une contredanse une jeune fille assise près de sa mère ; je ne crois pas qu'elle comprit mes paroles, mais ma pantomime était significative, elle accepta, nous dansâmes ; elle eut même l'esprit de m'empêcher de manquer quelques figures ; je voulus lui adresser quelques mots, mais pas de réponse ; la contredanse finie, je lui offris le bras pour la reconduire à sa place, mais plus de maman ; deux Anglais devisaient sur le canapé où ces dames étaient assises peu auparavant. Ma danseuse ne paraissait pas trop comprendre où je voulais la conduire. Etonné, je jetai les yeux autour de moi et je ne vis personne s'asseoir. Chaque cavalier se promenait avec sa danseuse, et je remarquai qu'on se dirigeait généralement vers les autres pièces du palais ; je suivis le torrent. Après avoir traversé tout l'étage où nous nous trouvions, nous parcourûmes l'étage supérieur, puis nous descendîmes dans le jardin. Je circulais ainsi dans les allées ne sachant où j'allais, mais suivant toujours la masse la plus compacte des différents couples qui m'avaient dirigé, sans que la jeune miss que j'avais au bras fit le moindre signe d'impatience ou parût m'indiquer qu'elle pût avoir une volonté ; je commençais à me trouver terriblement embarrassé, car, lui ayant adressé quelques paroles fort distinctement, je dus reconnaître qu'elle ne comprenait pas un mot de français ; de mon côté, j'eus bien l'oreille frappée de quelques sons doux échappés de sa bouche, mais il me fut impossible de soupçonner ce qu'elle avait l'intention de me dire. Notre promenade resta donc des plus silencieuses et toutes les réflexions que je fis intérieurement sur l'imprudence de m'être adressé à une jeune fille incapable de me répondre ne me débarrassaient pas de mon automate. Je pris le parti de retourner vers le salon et d'y danser encore, ou de tâcher d'y retrouver la mère si je parvenais à la reconnaître ! Impossible ! Deux ou trois contredanses s'étaient déjà renouvelées, et divers couples avaient encore fait la promenade, sans doute comme rafraîchissement de rigueur, quand un officier de la garnison vint enfin dire quelques

mots à ma charmante miss qui parut l'entendre parfaitement ; l'officier offrit son bras, on accepta ; et je laissai partir ma danseuse en lui faisant un grand salut, et en poussant intérieurement un ouf ! d'une largeur démesurée. Instruit par l'école que je venais de faire, je me tins désormais sur mes gardes avant d'engager une autre danseuse et je pris jusqu'au matin une bonne revanche de ma silencieuse bonne fortune.

Autre mésaventure. Aujourd'hui 19 juillet, j'ai passé la plus grande partie de ma journée en quarantaine dans un canot. Voici comment. Au point du jour, le calme rendant la baie unie comme une glace, les timoniers aperçurent à une grande distance, au large du vaisseau, un homme qui se débattait en cherchant à se cramponner à une embarcation chavirée. J'étais de corvée, et on m'envoya lui porter secours avec la recommandation de ne pas le toucher, autant que possible, afin d'éviter la loi rigoureuse de la quarantaine. Arrivés sur les lieux, nous reconnûmes un malheureux qui se tenait sur l'eau à l'aide de deux planches liées ensemble, et si faible qu'on entendait à peine les réponses qu'il faisait aux questions que du canot on lui adressait en anglais. Je fis amarrer l'une des planches et je le remorquai doucement vers l'île Vido qui était la plus proche de terre, craignant à chaque instant de le voir disparaître, tant il avait l'air épuisé. On le reconnut, à terre, pour l'un des prisonniers condamnés aux travaux qui avait disparu depuis trois jours. Ayant fait mon rapport à l'officier chargé des travaux, qui m'adressa mille remerciements, je revins à bord, mais on ne voulut pas m'y recevoir dans la crainte qu'on ne mit le vaisseau en quarantaine si l'on m'avait vu de terre aborder le condamné. On m'ordonna donc d'aller m'amarrer sur une bouée jusqu'à nouvel ordre ; et me voilà fort défrisé* : j'eus beau représenter que si j'étais en quarantaine, l'île Vido l'était aussi puisque j'en revenais ; j'eus beau expliquer que la rentrée de ce malheureux allait être bientôt connue en ville, puisqu'on avait dû expédier immédiatement un canot de l'île même pour en porter la nouvelle, le commandant fut inexo-

* Cette expression est d'autant plus pittoresque sous la plume de mon père qu'il avait les cheveux extrêmement frisés.

nable ; autant eût valu parler aux flancs du vaisseau lui-même, et il me fallut passer deux longues heures sur ma bouée. Au bout de ce temps on se ravisa, et l'on me permit d'aller faire mon rapport au conseil sanitaire, mais je n'étais pas encore au bout de mes peines : on me fit attendre là fort longtemps avant de pouvoir parler au directeur qui admit enfin mes raisons et me libéra.

L'île Vido commande la rade et une partie de la ville : c'est un point stratégique important que nous fortifiâmes lorsque nous occupions Corfou et les îles Ioniennes, sous l'Empire ; aussi les Anglais complètent-ils nos travaux en la couvrant de formidables batteries. Ils se servent pour cela de misérables habitants qui, pour des fautes souvent très légères, sont condamnés par un tribunal spécial jugeant en dernier ressort aux travaux forcés. Presque tous les points qu'occupent actuellement les Anglais dans la Méditerranée sont administrés avec une telle sévérité, et souvent avec une telle injustice pour leurs anciens habitants, que ceux-ci n'attendent qu'une occasion favorable pour secouer ce joug de fer, dût-elle leur imposer de nouveaux maîtres ; les Ioniens surtout ont généralement les Anglais en horreur.

4 août. *Nouvelle croisière.* — Ayant appareillé brusquement, le 20 juillet, avec l'*Asia*, la *Syrène* et le yacht de lord Yarborough, nous reprîmes la croisière de Navarin, où nous trouvâmes le *Scipion* avec 100 et quelques malades sur les cadres ; il avait été atteint à Paros par les fièvres intermittentes, qui lui avaient déjà fait perdre 10 hommes ; l'amiral l'expédia en France.

L'armée d'Ibrahim est toujours à Modon, manquant de vivres et cruellement rationnée ; on aperçoit beaucoup de mouvement parmi les Turcs, sur la rade de Navarin. Des chaloupes chargées de monde et de différents objets vont continuellement de terre au vaisseau, qu'ils sont parvenus à relever et auquel ils ont planté une mâture de corvette. Deux trois-mâts et quelques bricks sont encore dans la baie.

Le 30, nous mouillons dans le golfe de *Culamata*, à une lieue dans l'ouest du Panisus, vis-à-vis d'une jolie petite rivière où nous pouvons faire notre eau et nos approvisionnements de bois, de balais ? et de sable : par conséquent succession continuelle de corvées,

mais au moins les bords de la rivière se prêtent-ils à la sieste à l'ombre, pendant que nos hommes accomplissent leur besogne. Elle serpente longtemps sous des saules ou des platanes touffus dont les branches, entrelacées de vignes sauvages, procurent une délicieuse fraîcheur après la chaleur étouffante dont nous sommes accablés dans nos trajets du bord à terre. Là aussi, au milieu de myrthes fleuris et de lauriers-roses, s'élèvent quelques misérables huttes en roseaux habitées par des familles grecques, dont une cruche, des nattes de jonc, un fusil et des pistolets forment tout l'ameublement. Se nourrissant de quelques racines, d'un peu de maïs, de figues sèches et de pastèques, ces malheureux, étendus pêle-mêle dans les cabanes, y reposent comme s'ils étaient à l'abri des injures de l'air : il est vrai que dans cette saison le ciel de la Grèce est si beau, la température des nuits si douce, qu'ils n'ont pas grand'chose à craindre du climat. Je remarquai que ces braves gens, quoique couverts de haillons, étaient cependant fort propres, chose extraordinaire en Morée; nous fûmes étonnés aussi de trouver parmi eux plusieurs Arabes déserteurs du camp d'Ibrahim, où ils mouraient de faim. Nos forgerons ayant été déposés à terre pour y confectionner divers objets pour lesquels ils ne peuvent travailler à bord, un de ces Arabes, qui les aida de toutes ses forces, s'attacha tellement à eux qu'il ne voulut plus les quitter, et qu'on se décida à le recueillir à bord. Au fait, cela n'a rien de bien étonnant, on lui donnait du pain.

Le 3 août, nous eûmes la visite de Mavro Mikaeli, qui figura dans la dernière guerre sous le titre de bey des Maniotes, mais qui maintenant est tout à fait sans autorité dans le pays. C'est un homme de moyenne taille, boiteux par suite des blessures dont il est couvert et dont la figure, assez commune, ne paraît pas d'accord avec sa réputation.

6 août 1828. *L'affaire de Lépante.* — Le 6 août, l'*Echo* nous rallia ; je fus envoyé à son bord pour ramener le commandant de Châteauville ; et à son arrivée, j'appris avec plaisir la belle affaire dans laquelle il venait de se distinguer contre les Turcs, à l'entrée du golfe de Lépante. L'amiral sachant que les Albanais effectuaient

leur retraite par le nord de la Morée, et craignant qu'ils n'amenassent avec eux des esclaves grecs, dont le renvoi est une des principales conditions de l'évacuation de la Morée par les troupes d'Ibrahim, donna ordre à M. de Châteauville, l'isthme de Corinthe étant défendu par les Grecs, de se rendre dans le golfe de Lépante et de protéger le passage des Albanais, mais en empêchant l'embarquement des esclaves. En conséquence, l'*Echo* se présenta à l'entrée du détroit appelé les Petites Dardanelles pour accomplir sa mission. Trois forts bien armés en défendent le passage : l'un sur une pointe de la Morée, les deux autres sur la côte de Roumélie. Avant de tenter l'entrée, M. de Châteauville écrivit au pacha commandant les forts qu'ayant reçu l'ordre de l'amiral de se rendre dans le golfe, il allait y pénétrer avec sa corvette. Le pacha répondit que de tout temps il avait été défendu aux bâtiments de guerre de passer le détroit, qu'il s'y opposerait par tous les moyens et qu'il regrettrait de se voir obligé de la couler bas. — « Vos menaces ne m'effraient pas, lui écrivit le commandant de l'*Echo*, j'ai des ordres à exécuter, j'entrerai en plein midi, et je ne vous rendrai pas même un coup de canon ! » — Dès le retour du canot qui avait porté la lettre, M. de Châteauville fit voile par une belle brise, se trouva près d'une demi-heure, sous la volée des forts, exposé à un feu bien nourri mais mal dirigé, et pénétra dans le golfe, n'ayant eu que quelques blessés et très peu d'avaries. Après avoir favorisé la rentrée des Albanais dans leur pays, il rentra mouiller près de Lépante, rendit aux Turcs plusieurs prisonniers qu'il avait obtenus des Grecs et se présenta de nouveau, au bout de 15 jours, pour sortir ; il fut accueilli cette fois comme la première ; mais bien qu'il ne fut exposé que pendant 30 minutes au feu des batteries, il eut beaucoup plus à souffrir ; les pièces étaient mieux pointées, son grément fut criblé ; il reçut à la flottaison deux boulets qui occasionnèrent une forte voie d'eau, plusieurs hommes furent mis hors de combat, les œuvres mortes du bâtiment furent considérablement endommagées, et c'en était fait probablement de la corvette si elle avait eu du mauvais temps à essayer après le combat, mais elle put aller se réparer sous Zante et elle nous arriva en assez bon état.

Je retournai conduire mon ancien commandant en le félicitant sur sa belle action et en regrettant de ne pas m'être trouvé à ses côtés dans cette circonstance : — « Vous avez eu plus de chance que moi, mon cher Kerviler, me dit M. de Châteauville ; vous étiez à Navarin et j'y suis arrivé trop tard. » Le brave commandant ne peut se consoler de n'avoir pas assisté à cette bataille.

18 août. *Les Maniotes*. — Mouillés à l'embouchure du Panisus, nous nous préparions à compléter notre eau, quand les Grecs nous avertirent qu'ils avaient empoisonné la rivière en y jetant certaines herbes pour endormir le poisson et le prendre plus facilement. En effet, le lendemain ils firent une pêche considérable, nous vendirent du poisson qui n'avait aucun mauvais goût et en salèrent une grande quantité.

Ce jour-là je partis de grand matin avec M. Navorri, drogman de l'amiral, pour aller chercher des provisions à Armira, grand village situé sur la côte est de la baie par environ 2 lieues de Calamata et à peu près à la limite du territoire maniote. Bâti sur le penchant d'une montagne escarpée, il domine une espèce de ravin profond et mamelonné qu'on appelle les Thermopyles Maniotes, attendu que quelques pièces de canon suffiraient pour défendre ce passage contre une armée. Cette position est d'autant plus importante que les chemins pour pénétrer dans la Laconie par le Taygète sont impraticables. Aussi les Grecs ont-ils construit, le long d'un torrent creusé dans le ravin qui descend de la montagne, une muraille crénelée qui arrêta, nous dit-on, la cavalerie d'Ibrahim, lorsqu'il voulut pénétrer sur le territoire maniote.

En longeant la côte, nous aperçûmes les ruines de Calamata, brûlée par les Turcs, et la citadelle bâtie sur le sommet d'un rocher au pied duquel coule, l'hiver, un torrent dont le lit, desséché en cette saison, a plus de six cents pas de largeur et s'allonge au milieu d'oliviers et de platanes.

Nous trouvâmes à Armira des provisions de toute espèce, poules, œufs, fruits, légumes ; nous primes le café et fumâmes la pipe avec les Grecs, et nous apprimes d'eux qu'ils ont la prétention de descendre des anciens Lacédémoniens. Braves comme tous les

montagnards de ce pays, ils ont, depuis les troubles de la Morée, constamment arrêté les Turcs sur leurs frontières. Leurs mœurs diffèrent beaucoup de celles des autres Grecs que nous avons rencontrés, en ce qu'ils traitent leurs femmes comme de véritables esclaves. On nous assura même qu'on en vendait dans le pays. Ils les emploient à tous les travaux de force, sans les exempter des soins du ménage. Nous en avons rencontrées descendant la montagne plus chargées que l'âne qu'elles conduisaient ; d'autres suivaient péniblement à pied, par le fort de la chaleur, des hommes montés sur des chevaux. Ce sont elles qui vont chercher l'eau, dans un vallon assez éloigné du village, et qui l'en rapportent dans de petits barils. Nous avons vu une jeune femme, ayant deux enfants suspendus à son sein, couchée à terre sur une mauvaise natte, tandis que son mari fumait nonchalamment étendu sur des coussins. Les hommes ont ici tout le flegme des Turcs sans avoir leur probité, et sont aussi paresseux. Extrêmement jaloux, ils ne se font pas scrupule de poignarder leur femme sur le moindre soupçon. Nous ne rencontrâmes que peu de ces malheureuses. Aucune d'elle ne nous parut jolie.

En promenant au milieu du village je fus témoin d'une scène touchante : un homme et quelques femmes, groupés au coin d'une maison, paraissaient plongés dans un profond chagrin ; nous approchâmes, un enfant mort, étendu à leurs pieds, était le sujet de leurs larmes. Le Maniote, qui en paraissait le père, le prend dans ses bras, l'embrasse trois fois, le pose à sa première place, puis, se détachant du groupe des femmes, il semble chercher un terrain propice, se signe plusieurs fois, frappe la terre de quatre coups de pioche en croix et commence la fosse où doit reposer le corps de son fils, pendant que les femmes poussaient des gémissements et fondaient en larmes autour de l'enfant. J'étais avec un officier de notre bord qui, troublé par une forte émotion, abandonna le lieu de la scène avant qu'elle fût terminée, et je dus le suivre en regrettant de ne pouvoir assister à la fin de la cérémonie.

(A suivre).

J.-M.-V. KERVILER.

POÉSIE BRETONNE

GWERZ

ROZIK

War don : BALE ABZUR (*Barzaz-Breiz*)

REFRAIN. *Energico.*

Chris - - te - - - nien vad, m'ar àm c'hre-
det, Zel - - let pe - - - tra goull, pa bed - fet ; A -
nez, ho men-nad na po - - - ket.

COUPLET.

Eur pla-c'hik koant, Ro - zik, eunn dé, 'Oa 'tre-men
dre vourg Zant Kle - vé, 'Oa 'tre-men dre vourg Zant Kle - vé.

DISCAN.

Christenien vad, mar àm c'hredet.
Zellet Petra goull, pa bedfet ;
Anez, ho mennad na poket.

1. — Eur plac'hik koant, Rozik, eunn dé,
'Oa 'tremen dre vourg Zant Klevé.
 2. — « Peleac'h it-hu ken beure-ma,
Mistr a seder, enn ho kaëra ? »
 3. — « Me a ia, enn gwir belerin,
Da saludi Gwerc'hez Klerin.
 4. — Setu gan'in eur c'houlouenn
A offrin dei gant ma feden ;
 5. — Ma filed koar e c'hallumin
E-keit ha ma vin ho pedin. »
 6. — Hag er chapel pa zigonezaz,
He c'halon gant joa a dridas ;
 7. — He c'halon gant joa a dride,
Hag he daëlo puill a rede,
 8. — O welet skeuden ar Werc'hez
Ken dous, ken leun a vadelez.
 9. — Tro-zro kant piled a deve,
Ila tud a bep bro a bede ;
 10. — Tud, darn seder, darn enn anken,
'Pad ma teve ho c'houlouenn.
 11. — Pa 'deuz allumet he filed,
Rozik d'ann daoulin 'zo stouet :
 12. — « Dev, dev, piled mad, ma' mo chans
Da veza ar c'haëra enn dans ;
 13. — Ma vin emberr, 'pad ar c'hoari,
Klasket, meulet gant pep hini.
 14. — Ma vo laret : « N'euz ket er vro
Eur plac'h ken kaër ha Roz Kerno. »
- TOME VIII. — OCTOBRE 1892.

15. — Raktal ar golo a varvas ;
Roz souezet hen adkrogaz.
16. — « Dev, piled mad, emei, ma vo
Amzer vrao 'vidon, dirio ;
17. — Ma c'hallin monet d'ar marc'had ;
Ezom 'meuz a brena dillad ;
18. — Manego flour hag eur roben ;
Hag eur montr aour, hag eur zeien.
19. — Ma vo laret : « N'euz ket er vro
Koantoc'h plac'h ha Rozik Kerno. »
20. — 'N'oa ket he ger peurachuet,
Ar piled c'hoaz zo bet marvet.
21. — Rozik, dindan beac'h ann anken,
A c'hadkrogaz ar c'houlaoen,
22. — « Dev, piled, ma teui ma dous Per
Da displijout da blac'h Karer ;
23. — Ma c'halfomp, hon daou, dimezi
Araok pardon braz Berlidy. »
24. — Hag adarre ar c'houlaoen
'Varvaz e kreiz eur vogeden.
25. — Rozik, ann dour n'he daoulagad :
— « Petra c'hoarve did, piled mad ?... »
26. — 'Vit ann deirved gwech hen krogaz...
'N'eur huanadi e pedaz ;
27. — — « Dev, piled mad, 'vit eur bugel,
Mab lan Karer zo war wervel,
28. — — Ma teui e kaloun ar vamm gez,
Eleac'h ann anken, levencz. »

29. — Ar piled mad mui na varvas ;
Bepred lugernuz e paraz.
30. — Ar wech-se, Rozik, a's poa gret
Eur beden 'vel ma oa dleet ;
31. — Pa n'eaz da di Iann, ac'hane,
Ar bugel d'he vamm 'vous'hoarze.

 TRADUCTION

 ROZIK

REFRAIN

Ames chrétiennes, mes chéries, si vous m'en croyez, à chaque fois que vous adresserez au ciel une prière, que votre demande soit selon l'ordre, afin que Dieu prête l'oreille à vos accents.

1. Une gracieuse jeune fille, la petite Rose, traversait un jour la place publique de l'heureuse paroisse qui a l'honneur d'avoir pour patronne Notre-Dame de la Sainte-Épée.

2. — « Où allez-vous si matin, le cœur gai, pimpante avec vos si beaux atours ? »

3. — « Je vais, ainsi qu'un pieux pèlerin, offrir mes hommages à la si bienveillante Vierge de Clérin ;

4. Ce cierge que je porte, je le destine à la Madone bien-aimée ;

5. Et il brûlera tandis que ma prière s'envolera vers les cieux. »
6. Or, quand Rozik franchit le seuil du sanctuaire, elle sentit palpiter son cœur ;
7. Son cœur tressaillit d'allégresse ; la joie déborda de son âme, et les larmes coulèrent le long de ses joues vermeilles
8. Lorsqu'elle aperçut la statue vénérée de Marie, dont la suave douceur n'a d'égale que la miséricordieuse bonté.
9. Tout autour de l'autel cent cierges dardaient leur flamme d'or, et des fidèles accourus de loin priaient prosternés :
10. Les uns avaient le visage radieux, les autres semblaient en proie à la douleur ; les cierges, eux aussi, alignés comme une procession de feu, brûlaient et priaient ;
11. Rozik allume son cierge, et, agenouillée, adresse ses supplications à Marie :
12. — « Brûle, brûle, mon bon cierge ; que ce soir, à la fête du village, je sois la reine du bal ;
13. Que tous les regards me recherchent, m'admirent, que tous me louent ;
14. Et qu'il n'y ait qu'une voix pour redire : « Non, il n'est pas, dans la région, de jeune fille aussi belle que Rose Kerno. »
15. Soudain le cierge s'éteint. Rose, anxieuse, le rallume.
16. — « Brûle, brûle, reprend-elle ; que jeudi je jouisse d'une charmante journée ;
17. Qu'il me soit facile de me rendre à la ville, au marché ; il me faut des vêtements neufs pour me parer ;
18. J'achèterai des gants veloutés, une robe de satin, une ceinture de soie, et une montre d'or ;

19. Que l'on dise avec vérité : « Non, il n'est pas au pays de plus gentille que Rozik Kerno. »
20. Elle eut à peine le temps d'achever ; le cierge s'éteignit à nouveau.
21. Rozik, au comble de la désolation, le ralluma.
22. — « Brûle, mon petit cierge ; que mon doux Pierre n'ait plus de charme pour la fille de Carer,
23. Afin que je puisse épouser mon bien-aimé, bientôt, avant le pardon de Bréldy. »
24. Et le cierge fuma comme un tison, et s'éteignit pour la troisième fois.
25. Et les larmes de la jeune fille coulèrent plus abondantes : « Qu'as-tu donc, bon petit cierge ? »
26. Elle le ralluma, et en sanglotant elle pria :
27. — « Brûle bien haut, brûle toujours pour un enfant, pour le fils de Ian Carer, qui se meurt,
28. Afin que sa mère qui se désole retrouve espérance et liesse. »
29. Et le cierge resplendit tout à coup, et sa flamme monta vers le ciel éclatante et vive. »
30. — Cette fois, Rozik, votre prière était ce que doit être une prière, selon l'ordre.
31. En effet, Rozik, se rendant bientôt chez les parents du pauvre malade, trouva, à sa plus grande satisfaction, l'enfant guéri souriant à sa mère réjouie.

POÉSIES FRANÇAISES

MON COTEAU

Au Père V. Delaporte.

Entre le Chêne et Portillon,
Il est, au bout de ma prairie,
Un coin fait pour la rêverie,
Comme l'âtre pour le grillon.

Quand par le chemin de halage
Un marinier tire un bateau,
Il ne trouve que ce coteau,
Du premier au second village.

Comment le peindre?... Je voudrais,
Armé d'une riche palette,
En tracer l'image complète,
Le plus ressemblant des portraits.

MON COTEAU

317

Quel pauvre instrument que la plume !
Arbres, gazons, rochers et fleurs,
Revivent en quelques couleurs...
Les décrire exige un volume.

Toujours j'enviai le pinceau,
Qui rend la nature elle-même...
— Revenons à ce coin que j'aime,
A ma hauteur au bord de l'eau.

Cet entassement granitique,
Là, se creuse, et là, brusquement,
Tombe à pic... On dirait vraiment
Un mur de forteresse antique.

Mais soyons vrai, ne trompons pas
Ceux qui nous liront d'aventure :
C'est un mont... en miniature,
Qu'on franchit avec deux cents pas.

Une haie en borde la crête :
Houx, ronce, aubépine, églantier :
Au-dessus et près du sentier,
Je me suis fait une retraite.

Au pied d'un chêne au tronc moussu,
C'est comme un escabeau de terre,
Où, s'il me plaît, dans le mystère,
Je puis rester inaperçu.

Est-il un plus beau siège au monde.
Même au sein des palais royaux ?
Ici, nuls sujets déloyaux ;
Ici, nulle émeute qui gronde.

Le fût de l'arbre est mon dossier ;
Pour dôme j'ai ses larges branches.
Où la rosée en perles blanches
Tremble avec des lueurs d'acier.

Sur son front en vain l'Astre verse.
Dès que naît le matin riant,
Toutes les flèches d'Orient :
Bouclier qu'aucun trait ne perce.

Dans cette fraîcheur je m'assieds.
Sans penser à rien, j'examine
Le tableau que mon œil domine,
Et la Sèvre, en bas, sous mes pieds :

La Sèvre, ce ruban de moire,
Aux bords onduleux, embellis
Par la futaie et les taillis
Qui font ceinture à la Frémoire.

Là-haut, toits roses et murs blancs,
D'un éclat de fleur printanière,
S'alignent... C'est la Barbinière,
Un nid coquet de goélands :

Car ses fils sont tous capitaines :
Pour eux naviguer est fatal :
Vieux, ils cherchent au lieu natal
Le repos des courses lointaines.

A gauche, et bien plus haut encor,
Deux moulins, au-dessus des vignes,
Profilent leurs massives lignes
Et s'enlèvent sur un fond d'or.

Là, quel spectacle ! quelle fête
Pour les regards émerveillés !
Les bois, les prés, les eaux, les blés,
Tout le pays est sous ce faite.

Mais voilà que je rentre en moi :
De la vie intime il faut vivre :
Immobile, je lis un livre
Qui me plonge en un doux émoi.

L'un des poètes que j'emporte...
— Jamais de prose sous le ciel ! —
Et je savoure votre miel,
Brizeux, Laprade ou Delaporte.

Puis parfois — qui n'a son travers ? —
Je clos ma lecture et j'écoute
Sourdre en mon esprit, goutte à goutte,
Des pensers dont je fais des vers...

Oh! mon Dieu! que viens-je d'entendre?
 A Vertou siffle le bateau!
 Je fuis à grands pas mon coteau,
 Et pour Nantes pars sans attendre:

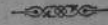
Pour Nantes, tout plein de clameur,
 Où le devoir veut que j'oublie
 Mes rêves, ma chère folie,
 Et redevienne... un imprimeur.

EMILE GRIMAUD.

La Gombergère, 18 septembre 1891.



AUGUSTE BRIZEUX



Ah! que tes rêves sont beaux, cher poète!
 Doux rossignol né sur le sol d'Armor.
 Près des dolmens, bien souvent je m'arrête,
 Et je t'évoque aux pieds de ce Thabor.

On semble ouïr, au loin, parmi la lande,
 Comme une plainte au rythme harmonieux:
 C'est comme un sône, un laboureur le scande
 Et donne un charme aux plus arides lieux.

Barde, tes chants ont jeté dans les âmes
 Des vrais Bretons l'amour du sol natal,
 Et tes récits, empreints de chastes flammes,
 Ont un parfum pur et tout virginal.

Près de l'Isle, ou près du lac d'Albane,
 Sur les monts noirs ou sur ceux du Ménéz,
 Sur le forum ou dans l'humble cabane,
 Tu pris ta lyre, et tu lui dis: Vibrez!

Pour mon pays, pour cette terre aride,
 Pour ceux que j'aime: l'art et la liberté!
 Pour l'amour pur, dans lequel seul réside:
 L'amour pour tous ou la fraternité!

LOUIS BONNEAU.

LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION BRETONNE

A VANNES

Après avoir bien couru le monde, dans le désir très louable de se faire connaître un peu partout, il en est des œuvres comme des hommes : elles ont besoin de revenir un instant se retremper à leur foyer, afin d'y reprendre en quelque sorte leur élasticité première, pour affronter sans danger les fatigues de nouvelles pérégrinations. Ce doit être ce sentiment qui, cette année, ramenait pour la quatrième fois l'Association bretonne dans cette bonne ville de Vannes qui l'a vue naître il y aura bientôt un demi-siècle, et qui, cette fois encore, peut saluer à notre tête, comme si chaque printemps leur apportait une nouvelle jeunesse, notre directeur et notre président, M. de Kerdrel et M. de la Villemarqué, ces glorieux vétérans des premiers jours.

Bien que, depuis les découvertes de MM. du Fretay et du Châtelier, le Finistère semble vouloir lui disputer cet honneur, le Morbihan demeure encore la terre classique des monuments préhistoriques, le magnifique musée de la Société polymathique (où M. l'abbé Le Mené continue si dignement l'œuvre de M. de Cussé) le plus beau champ d'études et la plus rare collection d'objets relatifs à ces temps reculés, et le nom de Carnac est toujours pour les profanes le symbole du plus grandiose ensemble de ces étranges

monuments que l'on peut sans crainte appeler mégalithiques, car ce sont bien les plus grosses pierres que jamais race d'hommes ait fichées en terre pour perpétuer le souvenir de son passage ici-bas.

Pour expliquer leur origine et leur destination, que de systèmes ont surgi, et qu'il a fallu de patience à M. Ballu pour en dresser la longue liste. Après tant de tâtonnements, sommes-nous au moins plus près de la vérité ? Je n'ose guère répondre par l'affirmative. Dans deux mémoires substantiels et précis, M. l'abbé Le Mené, résumant les résultats qu'il jugeait acquis, en attribuait l'érection aux Celtes, et pensait que l'usage s'en était perpétué pendant l'occupation romaine. Il n'y avait là, semble-t-il, rien de bien compromettant, et cependant là-dessus les savants ne sont pas d'accord et tardent à se prononcer. Sans doute des monographies consciencieuses, comme celle de M. de Closmadeuc, où l'art du conteur sait jeter sur les arides détails d'une fouille un léger voile de poésie, font plus avancer la science que des généralisations hâtives, mais ne serait-il pas temps de dire à ce public qui, l'esprit hanté du récit des sacrifices humains, va partout chercher les rigoles où coulait le sang des victimes, que la plupart de nos mégalithes recouvrent des tombeaux, que quelques-uns de nos menhirs peuvent bien être les premières colonnes commémoratives, que nos pères aient élevées ; serait-il téméraire d'ajouter qu'il est préférable d'en attribuer l'érection à ces pasteurs celto-gaulois demi-nomades, que l'histoire nous représente foulant un jour notre sol, qu'à leurs prédécesseurs, à ces chasseurs primitifs que leur passage à travers les forêts de l'Europe centrale avait obligés de se disséminer en petites tribus ? Peut-être ; car en présence des révélations de M. de Limur sur la fabrication des fausses haches de pierre, dont il nous donna tout à la fois la théorie et la pratique, on sent passer dans l'air comme un souffle de mystification possible qui condamne à la prudence les plus ardentes témérités.

II

Cette comparaison, banale à force d'avoir été répétée, qui rapproche l'historien du navigateur qu'entraîne la passion des terres inconnues, m'a toujours semblé rendre avec une parfaite exactitude les impressions des chercheurs égarés dans les lointains du passé, à mesure que se déroule devant eux la longue suite des siècles. D'abord c'est la nuit épaisse et sombre ; vingt fois ils passeront, sans s'en douter, à quelques pas de ce rivage qu'aucun phare n'éclaire et qu'il suffirait d'un léger coup de barre pour fouler bientôt d'un pied conquérant. Tel est le mystère de la préhistoire, ce voile que la main de l'homme n'a pu encore soulever et dont, rebutées par son impénétrabilité même qui les avait d'abord attirées, les jeunes imaginations, pressées de conclure, se détournent presque aussitôt pour se tourner vers la lumière. Mais avant d'aborder les époques modernes, où, semblables aux clartés aveuglantes d'un soleil de midi, les bibliothèques et les archives versent sur nous les masses parfois encombrantes de leurs volumineux documents, il est une heure charmante où les premiers rayons du soleil de l'histoire ne versent encore sur les événements que de discrètes clartés. Voici venir à nous les premiers saints de Bretagne, dont les noms résonnent à nos oreilles comme un écho de cantique, mais dont la personnalité, sous la plume uniformément élogieuse des moines leurs disciples, passe devant nos yeux, indécise et flottante, diaphane et presque céleste, aux rayons blanchâtres de cette aube printanière de la jeunesse des peuples. Ils ont eu bonne part au Congrès de Vannes, Dolay auquel M. Le Gouvello restitue son vrai nom d'Ethelvod, Ruaud dont les patientes recherches de M. l'abbé Guilloux n'ont pas encore pu exhumer les actes, et la clientèle favorite de M. de la Borderie, Léry, le pieux solitaire du Porhoët, Gobrien, le saint évêque de Vannes, le guérisseur infatigable, que ses diocésains, effrayés de la contagion que l'affluence des malades menaçait de répandre dans leur ville,

contraignirent un beau jour, par la force, d'aller exercer ailleurs son charitable ministère, mais dont au XVII^e siècle, pour dérober à leurs enfants la connaissance de ce fâcheux événement dont ils éprouvaient une certaine honte, ils corrigèrent l'office, en faisant entendre aux oreilles du saint, pour lui conseiller la retraite, au lieu des cris tumultueux d'un peuple en révolte, la grande voix calme du Seigneur.

Une étude sur le couvent des Carmes d'Hennebont, une monographie de la commanderie que les confrères du Saint-Esprit possédaient à Auray, représentée au Congrès de Vannes l'histoire de nos monastères : nommer leurs auteurs, M. René Kerviler et M. le chanoine Guillotin de Corson, c'est dire assez quelle richesse de documents et quelle sûreté d'informations peuvent se promettre les lecteurs curieux du passé de ces antiques établissements, et si leur passion de savoir n'était pas pleinement satisfaite, qu'ils s'en prennent à des Vandales pires que ceux du V^e siècle, mais qu'ils ne s'avisent pas de retourner aux champs que MM. Kerviler et de Corson ont déjà moissonnés, car, à part quelques brins d'ivraie, de quoi donc leur récolte pourrait-elle bien se composer ?

M. de la Borderie, dont je ne sais vraiment comment faire l'éloge, car deux mots jetés en passant exprimeraient trop mal les sentiments qu'éprouve à son endroit la jeunesse studieuse de Bretagne, ne s'est pas contenté de rappeler à la lumière, malgré leur indéracinable modestie,

Les ermites cachés à l'ombre des taillis
Tous les saints de Léon, tous les saints de Cornouaille
Et du pays de Vannes et des autres pays,

les héros de la sanglante rivalité de Blois et de Montfort partagent ses préférences, et les dévots de Charles de Blois seraient presque tentés de lui reprocher l'admiration qu'il manifeste si hautement pour la comtesse de Montfort. Les dernières années de cette femme héroïque étaient jusqu'ici demeurées, sinon tout à fait dans l'ombre, au moins dans une sorte de brouillard. Les découvertes récentes, fruit de la mission en Angleterre d'un de nos

jeunes archivistes paléographes, M. Le Moÿne, ont fourni à M. de la Borderie l'occasion de retracer une fois de plus la physionomie de Jeanne de Flandre. Inspirer à son mari le plan d'une campagne qui le rend en quelques mois maître d'un trésor de guerre considérable et de la totalité du domaine ducal, puis, quand les portes de la prison du Louvre se sont refermées sur l'époux prisonnier, rallier de son grand cœur autour du berceau de son fils les fidélités chancelantes, briser dans un siège mémorable l'élan victorieux de son compétiteur, enfin, quand entre eux la balance est redevenue égale, après avoir triomphé des éléments conjurés, sentir vaciller, comme épuisée par son éclat même, la flamme qui brillait tout à l'heure dans l'intelligence si haute et si claire, et trainer en pays étranger trente années d'une vie dont la raison s'est envolée,

Quel rêve, et ce fut son destin !

A côté, sur un piédestal dont la saine critique d'un patriotisme éclairé demande que l'on réduise quelque peu les dimensions, voici la bretonne Perrine, pauvre fille presque ignorée de l'histoire, et dont on n'aurait rien à dire si de l'aurole de la Pucelle d'Orléans il ne tombait comme un reflet de sa gloire sur le front de la compagne qui mourut victime de son dévouement et de sa foi à la libératrice du territoire.

En ce XV^e siècle, si riche et si prospère, mais où l'imagination en quête d'un héros va, sans le trouver, du prince voluptueux qui perd nonchalamment son duché et du ministre de petit état, digne rival de Louis XI dans l'art de retourner contre lui les armes habituelles du cauteleux monarque, à ces hauts barons sans cesse ballottés entre la patrie bretonne et cet autre pays auquel tant de liens les attachent déjà et dans lequel ils pressentent la grande patrie de demain, c'est un bien curieux épisode que celui dont M. l'abbé Chauffier nous déroule les péripéties. De la tour d'Elven, où pendant les longues journées d'une honnête captivité se mûrit l'esprit sagace et prudent du futur roi d'Angleterre, à cette plaine de Bosworth où il gagne sa couronne, nous suivons avec une curiosité passionnée, à travers mille intrigues qui éclairent d'un jour nouveau les rapports de la Bretagne et de l'Angleterre, la destinée aventureuse d'Henri Tudor.

III

Un fait certain, mais dont l'explication me semble difficile, c'est qu'en notre pays de Bretagne, où la poésie jaillit en quelque sorte comme d'elle-même, sur les lèvres de nos paysans, de ces sites tour à tour grandioses et pittoresques qui font l'admiration des étrangers, tandis qu'avant ce siècle on découvre à grand'peine, au milieu de tant de poètes médiocres, un Le Pays ou un Maillard, s'élève si haute et si touffue comme une forêt de grands et vigoureux prosateurs. A quelques pas de cette promenade où depuis quelques jours se dresse sa statue, c'eût été manquer de courtoisie envers Le Sage que de ne pas lui donner place au Congrès. M. de la Borderie a eu la délicate attention de choisir, parmi ses œuvres, tout un bagage sur lequel il ne comptait plus guère sans doute pour assurer sa renommée, depuis le temps que l'on méconnaissait le mérite de ces jolies scènes de comédie dont est parsemé le *Théâtre de la Foire*, de ces anecdotes piquantes et de ces bons mots dont fourmillent les *Mélanges amusants*, et des spirituelles peintures de mœurs que renferment les lettres de la *Valise trouvée*.

Moins connu que Le Sage, quoiqu'il ait eu l'honneur d'être élu membre de l'Académie française, est l'érudite auteur des *Vies des empereurs Julien et Jovien*, l'abbé rennais de la Bletterie (1696-1772). Grâce à de curieuses lettres inédites, M. Kerviler esquisse un joli crayon de cette physionomie : les lettres à sa sœur aînée qui voulait entrer en religion et qu'il engage à rester près de leur vieille mère, car l'abandon d'un devoir sacré de charité filiale n'est guère fait pour lui mériter la paix qu'elle se promet dans le cloître et qu'elle n'est pas sûre d'y rencontrer, les lettres à sa sœur cadette où, malgré ses opinions jansénistes dont l'ardeur bien connue empêcha le gouvernement de ratifier son élection à l'Académie, l'abbé se montre plein de sollicitude pour l'avenir de son neveu Bellegarde qui cependant était jésuite, toute cette correspondance révèle chez La Bletterie des sentiments si justes et si droits qu'on est tout étonné

de rencontrer, tout à côté, l'écho de ces faux-fuyants et de ces subtilités captieuses dont se couvrait le jansénisme pour demeurer catholique en dépit du Pape et des faits.

Enfin voici Brizeux, le cher poète, dont la place est toujours marquée en ces Congrès où l'on ne cherche à faire connaître la Bretagne qu'afin de la faire aimer encore plus, lui qui, depuis soixante ans, tient attentifs aux champêtres accents du biniou les civilisés de la grande ville, tout surpris d'abord d'entendre d'aussi suaves mélodies venir du pays du baragouin. Pour chanter dignement cette simple vie que le culte de la Muse remplit tout entière, il fallait l'âme d'un poète, et le catholicisme de Brizeux, s'il eut ses heures de doute et de crépuscule, ne pouvait trouver de meilleur répondant, pour ses jours d'affirmation pleine et sincère, que M. l'abbé Nicol, lui aussi l'amant passionné des deux Breagnes, celle d'ici-bas, et cette autre encore plus belle, ce monde meilleur que rêvait notre poète et dans lequel, je l'espère, son âme immortelle vit aujourd'hui.

L'espace me manque, et dans une rapide énumération, je ne puis que signaler en courant, tant j'aurais de choses à en dire, et l'étude de notre Barde (ai-je besoin de le désigner autrement aux acclamations de tous) sur les chants populaires du pays vannetais, et la communication de notre cher Directeur, si peu prodigue, hélas ! de son savoir encyclopédique sur les fortifications en terre des environs de Vannes, et la monographie de M. Janvier, si complète et si intéressante, sur la paroisse de Saint-Jouan de l'Isle, et le conte gallo de M. Jeanniard du Dot, où paraissent côte à côte la figure de ce diable qui veut être méchant et qui n'est que risible, et celle de ce pauvre soldat qui n'a de féroce que son nom de Sans-Quartier ; et les documents si intéressants communiqués par M. l'abbé Chauffier, et l'histoire des reliques de saint Vincent Ferrier. L'espace me manque, et aussi la compétence, pour faire sentir tout l'intérêt, toute la valeur de la si savante et si lucide conférence du jeune et éminent doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, M. Loth, sur les caractères propres du dialecte vannetais.

Il est un nom que l'on s'étonne sans doute de n'avoir pas encore vu

paraître sous notre plume, celui de M. le marquis de l'Estourbeillon : c'est qu'à part une courte note sur les vitraux de Notre-Dame de Burgos en Grand-Champ, toute l'activité de notre confrère s'est déployée en plein air. Mais sortons un instant de la salle de nos séances ; voici tout près de nous une Exposition rétrospective dont il est le secrétaire général, et, sur le siège de cette voiture qui s'ébranle au grand trot vers Elven, le chef de la caravane, le guide qui pendant toute une journée lui ménage, près des camps romains et des petites chapelles, une série d'instructifs repos, l'impresario en l'honneur duquel, au pied de la tour où s'accumulent les débris d'un festin somptueux, nous levons gaiement nos verres, grâce à lui remplis jusqu'au bord : c'est encore et toujours notre confrère, M. le marquis de l'Estourbeillon.

IV

L'agriculture, cette sœur aînée de l'archéologie en notre Association bretonne, aurait bien le droit de se plaindre si je la passais ici sous silence et si je ne montrais, à côté du pommier que le Frère Abel nous apprend à améliorer et à défendre contre ses microscopiques ennemis, les industrieuses abeilles qui, sous la conduite de M. l'abbé Le Mée, ont commencé leur tour de Bretagne, popularisant partout de leur exemple les progrès réalisés. Je le fais d'autant plus volontiers que j'y trouve l'occasion de parler de la belle conférence où M. Urbain Guérin, le disciple aimé de M. Le Play, relevant chez tous les partis les traces du réveil de l'idée provinciale, appela de ses vœux la résurrection de ces unités vivantes que, malgré la défense expresse de leurs commettants, des mandataires infidèles dépecèrent il y a un siècle pour que, sur ces molécules humaines ainsi désagrégées, asservies aux caprices d'une capitale, passât plus facilement le char niveleur de l'Etat moderne. A ceux qui reprochent aux archéologues (et l'on entend souvent par là tous ceux que ne laisse pas indifférents le passé de la patrie) de ne vivre que parmi les ruines et de ne s'attacher qu'aux morts,

nous ne nous lasserons pas de répondre que si nous travaillons sans cesse à remettre en lumière les puissantes assises des monuments que nous ont légués nos pères, c'est qu'il n'existe pas d'autres bases sur lesquels les fils légitimes de la vieille France puissent édifier, quitte à en modifier ensuite à leur guise l'aménagement intérieur, ces constructions solides qui prendront possession de l'avenir. Enthousiasme juvénile, dira-t-on, perspectives chimériques ! Eh quoi ! parce qu'un siècle affamé des jouissances présentes et nourri dans l'art des compromissions veut, pour se débarrasser d'un contraste gênant, mettre nos hermines au rancart, nous irions nous prêter au caprice de ce moribond qui sur le bord de la tombe où l'acheminement à grands pas ses dernières années ne parle déjà plus que de sa fin ! Au contraire, élevons bien au-dessus de ses colères, pour qu'il frappe les premiers regards du siècle prochain, l'étendard immaculé de la vieille Bretagne, et promenant de ville en ville ce symbole d'une nationalité toujours vivace, répétons d'un bout à l'autre de l'Armorique, aux échos de nos bois et de nos rochers, la vieille devise, jamais banale parce qu'elle est toujours de saison : *Potius mori quam fedari*.

CH. DE LA LANDE DE CALAN.



PIERRE LECOQ

ÉTUDE DE MŒURS CAMPAGNARDES

(Suite)

III

Sur la grand'route du Pontgamp à Moncontour, pas très loin de cette dernière localité, à l'intersection de plusieurs chemins de traverse, s'élève une maison isolée, comme perdue dans la lande.

Le paysage est sévère, l'horizon sombre, monotone, à peine rompu par des pins sylvestres réunis en bouquets, ou éparpillés sur la bruyère.

C'était, à l'époque dont nous parlons, une auberge fort achalandée et fréquentée par les texiers¹, qui ne manquaient jamais de s'y arrêter au retour du marché.

Le commerce des toiles était encore dans toute sa splendeur ; le gousset d'habitude bien garni, et le gosier toujours sec, ils y prolongeaient souvent leurs libations fort avant dans la nuit. Une clientèle assez bruyante, au reste, et volontiers querrelleuse : aussi la maisonnette était-elle en médiocre renom et avatagée dans le pays du nom pittoresque et significatif de Mirlitantouille, ou plus simplement « la Tantouille » !

Pierre s'était arrêté non loin de là, à l'ombre d'un fossé de bouleau faisant face à l'auberge. . . .

Vautré sur le gazon, il examinait curieusement les passants qui s'y succédaient depuis quelque temps sans interruption.

C'était en effet un samedi, veille de la Pentecôte, et le soir devait avoir lieu, à Moncontour, la célèbre procession de Saint-Mathurin² ; aussi les pèlerins qui s'y rendent de tous les points de la Bretagne commençaient-ils à affluer vers la petite ville.

¹ Tisserands.

² Evêque et patron de Moncontour de Bretagne.

Les uns allaient en carriole, trainés par des bidets de la montagne, petits, mais vigoureux, les autres à pied, et parmi ces derniers quelques-uns, fatigués sans doute par la longueur du trajet, cheminaient pieds nus dans la poussière.

Pierre ouvrait de grands yeux devant cette foule bariolée, piquant mélange de costumes, de coiffures de toutes formes et de toutes couleurs ; mais les Morbihannais semblaient l'intéresser tout spécialement avec leurs larges habits de molleton blanc bordés de velours et leurs saints sacrements bordés en or dans le milieu du dos.

Plusieurs fois il fut sur le point de se lever, mais je ne sais quelle pensée semblait le clouer à la même place. Sans doute il se demandait ce qu'il allait devenir. Devant lui se dressait sans cesse l'image redoutée de sa belle-mère armée d'un bâton et ravie de lui infliger une de ces corrections dont il avait conservé un cuisant souvenir.

Sans doute son père allait aussi se mettre de la partie : il n'était pas précisément méchant, mais d'un caractère faible, et, une fois en colère, le bonhomme ne gardait plus aucune mesure.

A cette amère pensée, Pierre frémissait.

Enfin il se dit qu'il serait toujours temps de réintégrer le domicile paternel et qu'il pourrait bien auparavant prendre, lui aussi, sa part de la fête : ce serait autant de gagné.

Cette résolution adoptée, Pierre se leva, suivit une bande de pèlerins qui passaient en ce moment, et entra avec eux dans la petite ville où la foule pénétrait de tous côtés.

On sait que, ce soir-là, Moncontour est une ville bretonne... C'est en breton qu'on prêche et qu'on chante dans les églises ; c'est également dans cette langue qu'on parle, qu'on crie, qu'on jure même... par les rues...

Devant cet envahissement complet, mais pacifique, de leur cité, les indigènes s'effacent, fiers des hommages rendus à leur saint patron et suffisamment occupés à recueillir la pluie de gros sous et de pièces d'argent qui ne manque point de tomber sur eux ce jour-là et les suivants.

A la chute du jour la procession sort de l'église, bannière en tête,

et se déroule lentement le long de la montée qui mène à la « Pyramide », vaste éminence dominant la ville.

Au milieu se dresse un immense feu de joie ; la procession se range des deux côtés ; le clergé en fait le tour et l'asperge d'eau bénite, tandis que les pèlerins entonnent des cantiques bretons.

Bientôt, un prêtre en surplis s'avance un cierge à la main et communique le feu aux bouillottes disposées à cet effet.

Soudain la flamme jaillit, un nuage noir monte vers le ciel et tourbillonne au-dessus des têtes, le brasier entier s'allume, rougissant de ses lueurs cuivrées les figures des assistants enthousiasmés, projetant ses clartés sur le clocher grondant, sur les édifices, qui s'illuminent un moment pour découper leurs vives arrêtes sur l'horizon des montagnes, enveloppées, comme fondues dans les vapeurs du soir.

.....
La procession avait repris le chemin de la ville, et la « Pyramide », naguère encore envahie par la foule, était retombée dans sa solitude habituelle...

Pierre cependant ne songeait guère à s'en retourner, d'autres gamins de son âge étaient restés aussi, eux, attirés par le feu dont la flamme se ranimait un instant pour mourir encore, faute d'aliment.

On n'éprouve guère le besoin de dormir, à cet âge, et puis la soirée était si belle !... le ciel s'était pailleté d'étoiles, les rainettes¹ chantaient, et la brise, une petite brise fraîche venant du Menes, frissonnait dans les branches des grands tilleuls.

D'ailleurs, cette nuit-là, songe-t-on à se coucher, à Moncontour ?.. Auberges et débits regorgent de monde ; par les portes grandes ouvertes la lumière ruisselait dans les rues, du dehors on entendait les rires éclatant en fusées, le bruit des conversations qui montaient crescendo pour s'apaiser un moment et reprendre ensuite de plus belle.

Les gens des villages environnants, filles et garçons, se cherchaient dans la foule, s'interpellaient, et finissaient par décamer en bandes en entonnant une chanson « à la marche » dont le refrain répété

¹ Petites grenouilles vertes qui chantent le soir dans les dorées et dans les mares, et dont la voix passe pour un signe prochain de beau temps.

en chœur allait en s'éteignant progressivement dans le lointain de la campagne...

Les pèlerins, eux, attendaient les messes qui devaient se dire à leur intention dès la première heure, car beaucoup viennent de loin, de fort loin, et ils ont hâte de se mettre en route avant le lever du soleil.

Les distractions ne manquaient donc pas à Pierre, mais, le matin venu, comme son ventre criait la faim, il acheta une soutée¹ de pain et s'approcha d'un de ces gros tonneaux enguirlandés de feuillage où les cabaretiers débitaient du cidre en plein air, suivant la vieille coutume de notre pays... pays des grandes « beuveries »...

Cette satisfaction donnée à la nature, il ne pense plus qu'à se divertir... Après la fête religieuse, la fête mondaine, celle des habitants du pays, allait commencer.

Vêtus de leurs blouses rayées écourtées à la ceinture, leurs chapeaux bretons enrubannés, les binious parcouraient déjà les rues de leur pas alerte, escortés de tous les polissons de la ville...

Les hautbois mêlés au tambourin annonçaient l'ouverture de la fête, jetant en l'air, comme des appels au plaisir, leurs notes criardes, perçantes... ; les jeunes filles occupées à leur toilette, le cœur bondissant d'émotion, quittaient leur mirette pour regarder aux fenêtres... Demain lundi, ce serait le grand coup, sur l'esplanade des Granges², mais toute la semaine devait en être.

Ah ! mon Dieu ! allait-on s'en donner, et sauter à s'en rompre les jambes !...

Parfois, sur l'invitation des amis, les ménestriers faisaient halte un moment sans cesser de sonner³, histoire de vider au passage un

¹ Petit pain d'un sou.

² La fête de Saint-Mathurin est une des plus typiques et des mieux connues de la Bretagne. On y vient de tous les points du département et même d'au delà. On y exécute toutes les danses nationales : la ronde, la guedaine, le passe-pied, etc., mais principalement « la dérobée ». — À ces divertissements champêtres s'est ajoutée depuis plusieurs années une fête mondaine, toujours très réussie, et qui groupe dans les salons si hospitaliers du magnifique château des Granges l'élite de la société des Côtes-du-Nord.

³ La coquetterie du biniau consiste à sonner pendant qu'il vide le bol qu'on vient de lui offrir, et cela, grâce à l'air emmagasiné dans la poche de son instrument qu'il lui suffit alors de presser légèrement du coude.

bol de cidre, puis reprenaient bientôt leur promenade, toujours suivis de leur escorte.

Mais tout cela n'était que bagatelle en comparaison de ce qu'on voyait sur la carrière... C'est là que tous les genres d'attraction étaient vraiment réunis.

Il y en avait pour tous les goûts et pour tous les âges.

Des jeunes filles vendaient, à des étalages en plein vent, des saints Mathurins¹ que pèlerins et pèlerines épinglaient à leurs chapeaux, piquaient à leurs corsages, car c'est le signe obligatoire de tous ceux qui viennent là par dévotion ou simplement pour leur plaisir.

Les personnes curieuses de connaître l'avenir pouvaient s'adresser aux diseuses de bonne aventure et somnambules extra-lucides...

Les amateurs d'équitation monter sur les chevaux de bois, aux sons d'un orgue de barbarie.

Les gens aimant les jeux d'adresse trouvaient à exercer leur dans des tirs, ou sur les marionnettes bizarrement attifées qu'il s'agit d'abattre à coups de balle².

Je passe les boutiques de berlingots, les têtes de Turc, les roulettes, les loteries, etc., etc.

Mais le clou de la fête était sans contredit l'illustre théâtre des Variétés... débarqué de la veille pour deux jours seulement... la direction ayant pris des engagements ailleurs...

C'est du moins ce que disait le programme, écrit à la craie sur un grand tableau noir posé sur deux piquets en avant de la baraque.

Pierre passa là toute sa matinée, allant des tirs aux chevaux de bois, pour revenir toujours devant le susdit théâtre. Il ne pouvait se lasser d'admirer les scènes alléchantes peintes sur la toile, donnant réellement une haute idée de ce qui devait se passer à l'intérieur.

Mais, où son admiration ne connut plus de bornes, ce fut au moment de l'ouverture, quand le personnel de la baraque, à la satisfaction générale, s'exhiba enfin sur l'estrade... D'abord il y

¹ Petites images de plomb relevées de rubans et de fleurs artificielles.

² Jeu de « la Noce à Colas », de rigueur dans les assemblées un peu importantes, où la bascule de la nouvelle mariée obtient toujours un succès de gros rire...

avait un paillasse véritablement expert dans l'art d'attirer les foules. Inutile de dire que ses bouffonneries désopilantes et ses bons mots trouvaient un succès fou chez ce public non blasé, composé le plus et le mieux des campagnards des environs.

A ses côtés, une femme et un enfant s'époumonaient, la première sur un trombone, le second sur un cornet à pistons, tandis qu'un troisième personnage, secouant un chapeau chinois et frappant d'une main sur la grosse caisse, de l'autre sur les cymbales, menait à lui tout seul le plus épouvantable vacarme.

Un peu plus loin, une demoiselle en maillot rose, à la courte robe de mousseline au corsage bleu, à la longue chevelure d'un noir huileux tombant sur le dos, jouait des castagnettes à côté de la matrone, tout habillée de rouge, dominant le tumulte en criant de toutes ses forces : « On entre !.. on entre !.. C'est deux sous, deux sous seulement !.. » Un moment le tapage cessait, le pitre continuait son boniment, envoyant comme conclusion une gifle à la demoiselle qui la lui retournait séance tenante.

Alors la foule battait des mains, le bastingue recommençait de plus belle et la matrone glapissait toujours : « On entre, on entre ! »

Les sous pleuvaient par poignées, la foule en délire s'entassait sur les bancs, et déjà les plus impatients réclamaient bruyamment le commencement du spectacle.

Pierre avait encore quelques sous au fond de sa bourse ; grisé, lui aussi, par tout ce bruit, il se décida à entrer, et n'eut pas sujet d'ailleurs de regretter son argent.

Jamais, non jamais, on n'avait vu à Moncontour choses aussi extraordinaires.

Ce n'était que poignards avalés, dislocations invraisemblables, sauts fantastiques, tours prestigieux, cabrioles périlleuses au travers de cerceaux garnis de couteaux affilés, exhibitions d'animaux savants, etc., etc.

Enfin, quand la belle demoiselle parut et commença à se trémousser sur la corde raide, son balancier à la main, les applaudissements redoublèrent.

Bref, on peut dire que la troupe des Variétés se surpassa ce jour-là ! Pierre n'osait en croire ses yeux ni ses oreilles.

Je ne sais quelle idée hanta subitement son cerveau ?..

Était-ce une vocation soudaine qui s'éveillait chez cet enfant, ou la crainte de la correction paternelle le tenaillant sans cesse ?..

Il se dit qu'il aimerait aussi, lui, à exécuter de pareils tours, qu'il devait être bien amusant de courir le monde en si joyeuse compagnie, et d'aller devant soi, toujours en quête de pays nouveaux, de nouvelles aventures...

Cette baraque semblait l'avoir fasciné ; le reste de la journée il ne cessa de rôder à l'entour, le lendemain il y revint encore, tout naturellement.

C'était le moment où les comédiens préparaient la soupe en plein air, derrière leur tente de toile soutenue par quelques piquets.

La marmite vernissée fumait, répandant autour d'elle une appétissante odeur ; un ara aux couleurs étincelantes jabotait au haut de son perchoir ; la chèvre savante reposait à l'ombre sur une frime de paille, pendant que deux caniches aux superbes moustaches, en déshabillé du matin, jappaient après un petit singe faisant sur son échelle force laides grimaces à ses persécuteurs.

Pierre, n'y tenant plus, s'était approché petit à petit.

La femme, qui surveillait son pot-au-feu, l'avisait tout à coup : « Hé ! que fais-tu là, gamin ?.. » s'écria-t-elle...

Pierre effrayé ne répondit pas d'abord, d'autant que le perroquet, étonné de l'arrivée de cet intrus, s'était mis à l'interpeller, lui aussi :

« Madame !.. » balbutia-t-il enfin, tout ahuri à la vue du ouistiti qui lui montrait une rangée de dents blanches.

La matrone éclata de rire :

« Ludovic !.. » s'exclama-t-elle, « viens donc voir !... »

Un homme en maillot pailleté, un vieux pardessus jeté sur les épaules, sec, nerveux, à la moustache cirée relevée en croc, au teint bistré, arriva à cet appel :

« — Eh ben, quoi ?.. ma chatte, qu'y a-t-il ?.. »

« — Reluque-moi donc c'te binette !.. »

Et la respectable dame riait de plus belle :

« — Ah ! ça, voyons !.. que veux-tu petiot ?.. Mais, continuait-elle en se frappant le front, je crois que j'ai deviné... Parions qu'il a envie de s'engager avec nous ! »

Une légère rougeur éclaira le visage de l'enfant.

« — Peste ! mon garçon, s'écria le comédien avec un zéaiement marseillais, sentant l'ail d'une lieue... t'engager avec nous !... Eh ! mais tu n'es point dégoûté, mon bon !... Et tes parents ?... »

« — Mes parents ?... pleurnicha Pierre, ils m'ont battu et mis à la porte, je veux m'en aller du pays !... »

« — Ah ! »

L'enfant avait la mine éveillée, la taille bien prise, l'air souple et vigoureux, l'homme se dit qu'il faisait là sans doute une bonne recrue.

« — Ecoute, lui dit-il, en l'attirant au dedans, je suis bon diable, moi, et j'aime à encourager le talent. Sans doute la profession est séduisante, tu ne manques pas d'ambition, gamin. C'est bien... mais encore faut-il que je voie quelles dispositions tu as... dis-moi, que sais-tu faire ? »

Pierre se piqua aussitôt droit sur les mains pour planter le chêne fourchu, exercice dont il avait pris l'habitude sur la place de Langast.

« — Assez ! suffit !.. dit le comédien, je t'engage, et voilà ton camarade... (il désignait en même temps à son futur employé un jeune garçon qui se tenait à l'autre bout de la baraque)... Ses habits seront à ta mesure, dès ce soir tu travailleras avec lui ; car on ne perd pas de temps chez moi, tu l'entends !... Maintenant tu vas manger la soupe ; on trime dur ici, c'est vrai, mais pour la pension, il n'y a pas à se plaindre, tu m'en diras bientôt des nouvelles..... »

C'est ainsi qu'au lieu de retourner aux Hazais, Pierre Lecoq se trouva à faire partie du personnel de l'illustre théâtre des Variétés.

Le surlendemain les comédiens pliaient bagage ; on apprit par un rouleur que Pierre était parti avec les « charlotins »... Son père ne s'en inquiéta pas davantage. Quant à son oncle, encore moins peut-être, le bon recteur ayant formellement défendu qu'on lui reparlât jamais de son garnement de neveu.

(A suivre.)

V^o H. DE TOURNEMINE.

1 Charlotins ou charlotons, charlatans, saltimbanques.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA VOCATION DU POÈTE, par le C^o Albert du Bois. — Gand, typographie A. Siffer, 1892.

J'ai lu, de M. le comte Albert du Bois, un manifeste tout vibrant, *Idéal et Réel*. D'aussi nobles sentiments, qu'il est doux d'opposer aux stérilités malsaines de certains groupes de jeunes, se retrouvent dans son poème, mais j'aime mieux sa prose que ses vers. Un de nos vieux maîtres bretons, contemporain de Brizeux et de Turqueti, M. A. Ménard, a fait tout un volume de vers sous ce titre modeste : *Suis-je poète ?* C'est une question que devraient se poser, sans écrire de volume, tous les débutants. Je ne la résoudrais pas négativement pour M. le comte Albert du Bois, qui doit cependant justifier sa *vocation de poète* par de laborieux exercices. Virgile, s'il l'interroge encore en lui montrant une œuvre plus achevée, ne lui défendra plus de cueillir le rameau du génie.

O. DE G.

LA CONFRÉRIE DU SAINT-ESPRIT DE MACHECOUL, par le marquis de l'Estourbeillon. — Vannes, Librairie Lafolye, 1892.

Un des chercheurs les plus érudits de la Bretagne, notre confrère le marquis de l'Estourbeillon de la Garnache, vient de publier une curieuse notice sur la *Confrérie du Saint-Esprit de Machecoul*. Un très ancien registre qui existe aux archives de la fabrique de Machecoul lui a permis de remonter jusqu'à l'origine de cette pieuse compagnie, en l'an 1100. Il a pu relever une liste de 1513, au moment de la restauration de la confrérie, et donner, depuis 1603 jusqu'à 1770, l'énumération complète des prévôts et des membres. Les statuts sont également reproduits d'après l'ancien registre. M. de l'Estourbeillon a écrit là, pièces en mains, un

très intéressant chapitre de l'histoire religieuse de la Bretagne ; ses collègues de l'Association bretonne, qui tiendront leur prochain congrès dans la vieille cité du pays de Retz, lui en sauront particulièrement gré.

O. DE G.

GUIDE DU VOYAGEUR DANS LA PRÉSQU'ÎLE DE RHUYS, par M. l'abbé Max. Nicol, président de la Société polymathique du Morbihan. — Vannes, librairie Lafolye, 1892.

Une récente excursion dans la presqu'île de Rhuy double à mes yeux l'intérêt du petit livre que vient de publier M. l'abbé Nicol. Tout ce que l'on peut souhaiter de connaître— ou de se rappeler— sur l'aspect, l'histoire, les saints, les grands hommes de ce pays, un des plus attachants de la Bretagne, vous le trouverez résumé dans ces quatre-vingts pages. Le résumé est d'un Breton, et qui mieux est d'un Breton de Sarzeau, parlant *pro aris et focis* ; il est d'un fin critique, qui a sur le style de *Gil Blas* ce délicat aperçu : « C'est plaisir de voir voler les flèches « quand la corde de l'arc paraît à peine tendue ; » il est encore, puisque j'en suis à définir M. l'abbé Nicol, d'un vrai poète. Je me suis armé de grosses lunettes pour chercher la petite bête dans le livret de M. l'abbé Nicol, et je ne l'ai pas trouvée ; d'autres feraient cet aveu à leur honte, je le fais avec un sincère plaisir.

O. DE G.

MÉDAILLONS BRETONS, par Olivier de Gourcuff. — Vannes, librairie Lafolye, 1892.

Notre collègue M. Olivier de Gourcuff vient de publier, sous le titre *Médillons bretons*, une charmante petite plaquette où il a bûriné tour à tour la physionomie grave et douce de la bonne duchesse Anne de Bretagne, protectrice des Bretons, celle rude et fière du connétable de France Olivier de Clisson, et du Colomb breton Jacques Cartier, celle fine et railleuse de Le Sage, l'auteur de *Tarcarat*, et celle tendre et mélancolique d'Hippolyte Lucas, le poète des *Heures d'Amour*. Mais s'il a glorifié ces personnages illustres dans la littérature, dans le gouvernement, dans la marine et dans l'armée, il n'a pas oublié les humbles et il a célébré le vainqueur de la course de Saint-Brieuc à Brest dans un sonnet qui se termine par un trait du plus pur patriotisme.

Notre Revue a inséré dans son dernier numéro, au milieu du compte rendu des fêtes qui ont eu lieu à Vannes à l'occasion de l'inauguration du monument de Le Sage dans cette ville, la pièce que Olivier de Gourcuff a composée en l'honneur du célèbre écrivain breton, et cette poésie habilement rimée peut donner une idée excellente du talent de l'auteur des *Médillons bretons*. Qu'il me soit permis, cependant, de citer la fin d'une autre pièce, supérieure peut-être à la précédente : je veux parler de celle en l'honneur de Jacques Cartier. Après nous avoir montré ce hardi marin découvrant le Canada et le donnant à la France, après nous avoir montré l'Angleterre arrachant à la Mère-Patrie, par droit de conquête, cette terre toute française de cœur et d'âme, le poète s'écrie :

Mais fol est qui rêva d'écraser notre race !
Sous les exactions d'un despote vainqueur
Le Canada n'est pas moins français que l'Alsace :
L'étranger a le corps, la Patrie a le cœur.

Tout est resté français dans cette colonie ;
Notre langue y conserve, après plus de cent ans,
Ses grâces de bon ton, son limpide génie
Que n'ont pas altéré les souffles décadents.

Malgré l'éloignement, le temps et la conquête,
Le Canada français s'est gardé tout entier.
Puisque ce fier pays sublimement s'entête,
Béni sois-tu, Colomb breton, Jacques Cartier !

N'est-ce pas là de beaux sentiments, largement exprimés, et ce fragment ne donnera-t-il pas à nos lecteurs un désir plus vif encore d'admirer la galerie tout entière des *Médillons bretons* ? D. C.

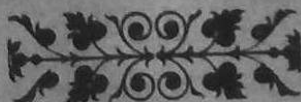
Le JOURNAL DU CHIRURGIEN-MAJOR DE LA FRÉGATE L'ARÉTHUSE par le docteur FÉLIX CHARYAU (1812-1814), par R. Le Beau, commissaire de la marine. — Paris, librairie de L. Baudoin, 1892.

Il est toujours intéressant de connaître les travaux de ses concitoyens ; aussi M. A. Le Beau, commissaire de la marine à Nantes, a-t-il bien fait de publier le journal du docteur Charyau, originaire de Nantes et chirurgien-major de la frégate l'*Aréthuse* de 1812 à 1814.

« Déjà, la première campagne de l'*Aréthuse* a été décrite d'une manière remarquable, dit-il, par M. Fabre, aujourd'hui administrateur de l'établissement des Invalides, dans son bel ouvrage : *Voyages et Combats*. » Puis il ajoute : « Le journal si véridique d'un témoin oculaire de tout ce qui s'est passé pendant cette campagne, semble appelé à faire connaître plus complètement peut-être la rude existence maritime de cette époque, prise sur le vif, à bord d'un bâtiment croiseur ; il édifiera sur les mœurs internationales qui existaient alors et sur certains événements de guerre accomplis en mer pendant deux années. Il fera mieux apprécier le caractère de l'éminent officier, le capitaine de vaisseau Bonnet, qui commanda le premier l'*Aréthuse*, et s'illustra dans le combat mémorable soutenu par ce bâtiment contre la frégate anglaise l'*Amélia*, le 7 février 1813. »

Notre distingué commissaire de la marine a dressé en outre la carte des croisières de l'*Aréthuse*, en s'appuyant sur le journal du docteur Charyau, qu'il s'est plu à éclaircir par des notes d'un vif intérêt et d'une haute compétence.

D. C.



Le Gérant : R. LAFOLYE.